V. BALTHAZARD

BAYLE, PAYEN & RUBY

PRÉCIS

DE

POLICE SCIENTIFIQUE

★

INTRODUCTION

INSTRUCTIONS SIGNALÉTIQUES

Avec 68 figures et 2 planches

PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, Rue Hautefeuille, près du Boulevard Saint-Germain

1922

Tous droits réservés.

PRÉCIS

DE

POLICE SCIENTIFIQUE

A L'USAGE DES MAGISTRATS,

OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE, MÉDECINS LÉGISTES,

INSPECTEURS DE LA SURETÉ, GARDIENS DE PRISONS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

V. BALTHAZARD

Professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris,
Membre de l'Académie de médecine,
Conseiller technique du Service de l'Identité judiciaire.

AVEC LA COLLABORATION DE

BAYLE ET DE **PAYEN et RUBY**

Licencié ès sciences, Chef du Service de l'Identité judiciaire.

Inspecteurs principaux du Service de l'Identité judiciaire.

PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, RUE HAUTEFEUILLE, PRÈS DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—

1922

PRÉCIS
DE
POLICE SCIENTIFIQUE

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA POLICE SCIENTIFIQUE

Le présent ouvrage est le résumé des cours professés au Service de l'Identité judiciaire de la Préfecture de Police.

Il englobe à la fois les cours élémentaires de signalement et de police scientifique, destinés aux élèves inspecteurs de la sûreté, et les cours supérieurs que suivent les candidats commissaires de police ou chefs de brigades mobiles, ainsi que les magistrats, qui malheureusement n'y sont pas venus assez nombreux jusqu'à ce jour.

Le Précis comprendra quatre parties :

1re PARTIE. — Instructions signalétiques.

2e PARTIE. — Notions de médecine légale, de criminologie et de psychiatrie.

3e PARTIE. — Méthodes de laboratoire appliquées aux investigations judiciaires.

4e PARTIE. — Instructions pour l'examen des lieux et la sauvegarde des preuves matérielles.

La police scientifique étudie l'ensemble des ressources que la science met à la disposition des policiers et des magistrats chargés de découvrir les crimes et les délits, de reconstituer le mécanisme suivant lequel ils ont été perpétrés, de retrouver, d'identifier et de confondre leurs auteurs.

Dans la défense de la société contre la criminalité, la police scientifique joue un rôle particulièrement important, puisque c'est à elle que revient la tâche de démontrer la matérialité des faits délictueux reprochés aux inculpés.

Pendant longtemps la médecine légale constitua toute la police scientifique, qui n'intervenait par suite que dans les crimes contre les personnes. Ai-je besoin de dire qu'à l'époque où la médecine fourmillait d'erreurs, où les médecins étaient

dépourvus d'esprit scientifique, le recours aux techniciens ne fut pas toujours heureux pour la justice. A l'heure actuelle, sur bien des points, la médecine légale n'a pas atteint à la perfection d'une science et les conclusions de l'expert doivent être prudentes. Tant vaut le médecin légiste, tant valent les indications qu'il apporte.

S'agit-il d'un homicide, le médecin légiste peut le plus souvent indiquer la cause de la mort (hémorragie, lésion des

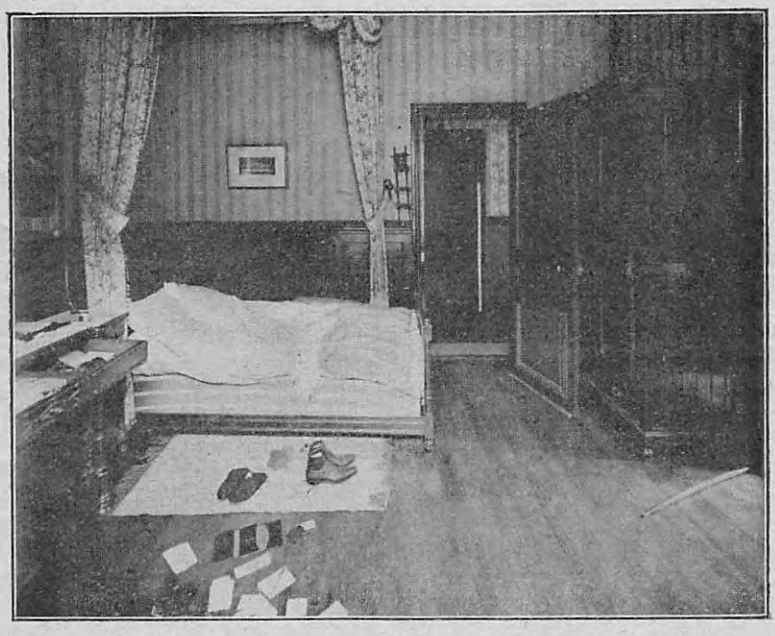

Fig. 1. — Chambre du peintre Steinheil.

centres nerveux, du cœur, etc.), dire le siège de la blessure, indiquer si elle a été produite par un instrument tranchant, piquant, une balle de revolver, etc. Mais à cela se bornent souvent les constatations faites sur le cadavre, surtout si la putréfaction est avancée.

Le médecin légiste qui veut aller plus loin, doit être un physicien, un chimiste ou s'aider du concours de spécialistes pour tirer tout le parti possible de l'examen des vêtements, des armes, des taches de sang, des traces laissées par l'auteur de l'homicide sur les lieux du crime, pour retrouver les poisons dans les organes de la victime.

Ainsi s'ouvre, même dans les attentats contre les personnes, un chapitre nouveau de la police scientifique, à peu près

insoupçonné il y a cinquante ans, époque à laquelle quelques médecins, familiarisés avec l'emploi du microscope, commencèrent à étudier à l'aide de procédés encore bien imparfaits les taches de sang, de sperme, les poils, etc.

Mais c'est seulement depuis trente ans que, sous l'heureuse impulsion de Bertillon, ont été créés des laboratoires annexés à la police. Au début, ces laboratoires furent destinés uniquement à l'identification des récidivistes; il leur fut ensuite adjoint une section photographique, qui a atteint au Service de l'Identité de la Préfecture de Police de Paris un

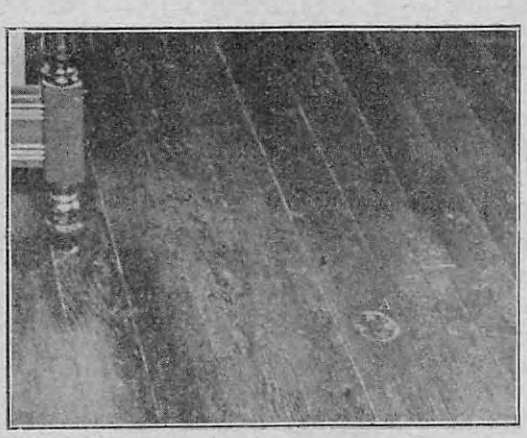

Fig. 2. — Partie inférieure droite de la figure 1, agrandie, montrant sur le parquet l'empreinte d'un talon.

haut degré de perfectionnement. Depuis, ils tendent à devenir des centres où se trouveront rassemblés toutes les compétences dans les diverses branches de la science, mises au service de la Police et de la Justice. M. Bayle a installé à Paris un laboratoire de physico-chimie, qui a déjà rendu sous sa direction les plus grands services; j'ai moi-même mis à la disposition de la Police mon laboratoire de médecine légale et de biologie de la Faculté de médecine, qui trouvera bientôt asile dans l'Institut médico-légal en construction à Paris.

Il est donc possible actuellement dans les laboratoires parisiens de police scientifique de résoudre les problèmes variés qui se présentent dans les enquêtes policières, au moins autant que le permet l'état actuel de la science. L'identification des récidivistes, la confrontation des traces laissées sur les lieux du crime avec les empreintes digitales, palmaires, plantaires des inculpés, l'étude des armes, des projectiles, la caractérisation des diverses taches d'origine humaine ou ani-

male, l'examen des documents secrets ou truqués, des grattages, des surcharges constituent le sujet des expertises pratiquées d'une façon courante au service. Le laboratoire de toxicologie de la Préfecture de Police, sous la direction de M. Kohn-Abrest, est outillé pour la recherche des poisons dans les substances suspectes et dans les viscères.

Nous nous proposons, mes collaborateurs et moi, de

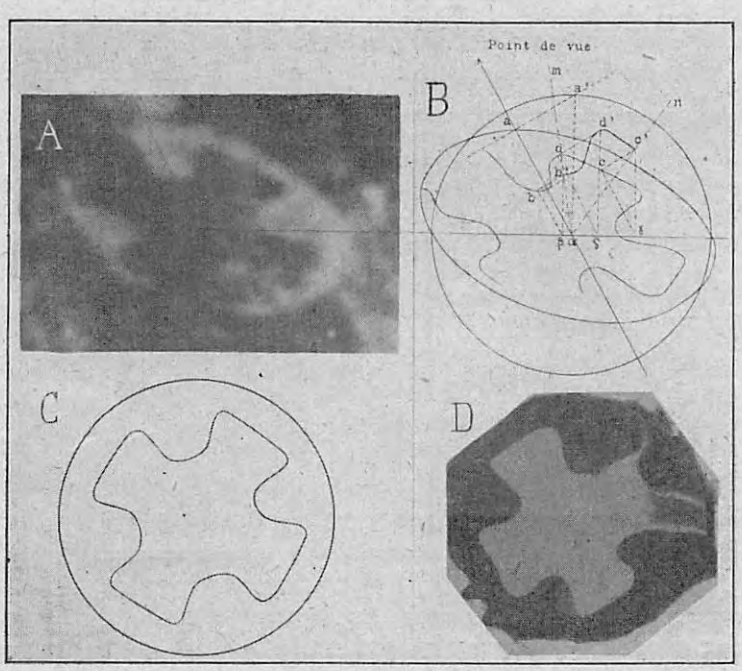

Fig. 3. — A, agrandissement de l'empreinte sur le parquet; B, épure pour le redressement de l'empreinte; C, reconstitution du talon de caoutchouc; D, empreinte du talon du photographe.

montrer dans ce Précis tout le parti que la Police peut tirer des recherches scientifiques. Je me hâte d'ajouter que l'intervention des techniciens ne diminue en rien le mérite du policier ou du magistrat qui s'est adressé à eux; nous accomplissons notre besogne sans bruit et aussi modestement que possible, sans jamais nous immiscer dans la direction des enquêtes et nous restons de simples auxiliaires de la Police et de la Justice. Recueillir le matériel, qui permettra notre travail, prouve de la part du policier un esprit d'initiative et de progrès dont il sera souvent récompensé par le succès d'enquêtes, qui n'eussent souvent donné que des résultats peu probants sans l'intervention de la police scientifique.

A une époque où les malfaiteurs utilisent d'une façon courante des procédés scientifiques pour commettre leurs méfaits, il est devenu indispensable pour la Police de lutter à armes égales. Mais à défaut de cet argument, il suffit de passer en revue les divers procédés d'instruction employés jusqu'ici pour montrer combien il est nécessaire de procéder actuellement d'une façon méthodique à la recherche des preuves matérielles.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, le magistrat disposait de la torture pour obtenir des aveux. Entre les mains d'un magistrat habile, comme l'était par exemple le lieutenant général La Reynie, qui instruisit l'affaire des poisons, la torture donnait d'excellents résultats, lorsqu'on se trouvait en présence d'une association de malfaiteurs. Il suffisait de confronter les aveux des inculpés, maintenus au secret, pour dégager aisément la vérité. L'adoucissement des mœurs a conduit à écarter définitivement en 1789 l'emploi de ce procédé barbare.

Depuis cette époque, la Police a utilisé et utilise encore les renseignements fournis par les indicateurs, les dénonciateurs, les témoins.

Vidocq, préfet de police, fort au courant des mœurs des voleurs et des criminels, recruta parmi eux une véritable armée d'indicateurs, qui lui rendaient d'importants services ; mais ce sont là des collaborateurs fort compromettants, dont il faut user avec beaucoup de prudence ; ils se transforment aisément en agents provocateurs pour se donner le mérite de signaler un vol avec effraction ou un crime. A la suite de plusieurs scandales, Vidocq se vit contraint de donner sa démission en 1827.

Les dénonciations et les témoignages n'ont d'intérêt que pour orienter les recherches ; ils demandent à être l'objet de critiques attentives et d'un contrôle précis, comme je l'exposerai dans ce Précis.

D'ailleurs le témoignage devient encore plus suspect lorsqu'il provient d'un inculpé. Depuis la promulgation de la loi du 8 décembre 1897, l'inculpé a le droit de communiquer librement avec son conseil et le juge doit donner communication de la procédure au conseil vingt-quatre heures avant tout interrogatoire ; comment espérer obtenir des contradictions dans les réponses d'un inculpé, qui, prévenu des questions qui lui seront posées, a eu tout le loisir de préparer ses réponses.

De plus en plus, il faut établir la culpabilité des délinquants

par la recherche des preuves matérielles et la mentalité du policier doit s'orienter dans ce sens.

Les affaires criminelles ont le don de passionner l'opinion publique et les romanciers ne se sont pas privés d'imaginer les crimes les plus mystérieux pour se donner le facile mérite d'en démêler ensuite méthodiquement les écheveaux.

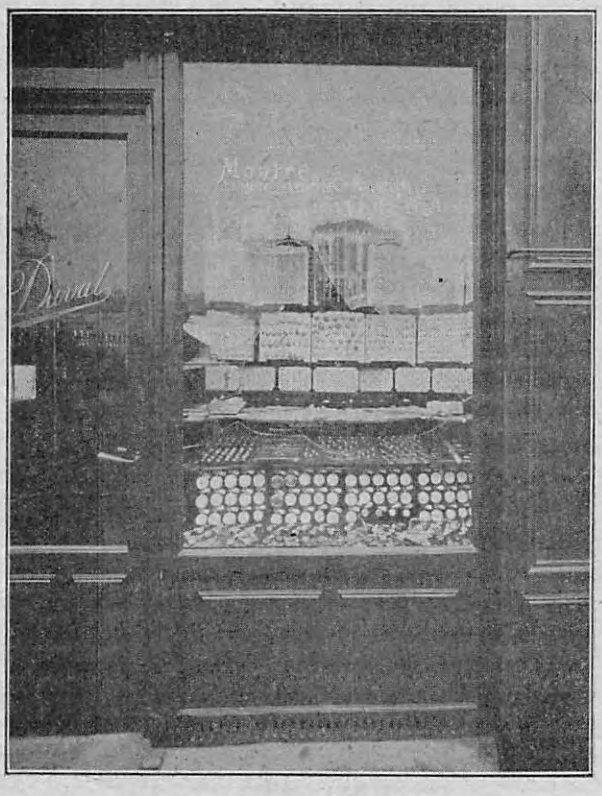

Fig. 4. — Devanture d'une bijouterie cambriolée (glace brisée).

Il est intéressant pourtant de suivre dans les romans policiers les étapes de la conception du rôle de la police scientifique, qui ont toujours précédé les réalisations pratiques.

Avec Edgar Poë, nous voyons un policier, Dupin, qui fait merveille; mais ses procédés ne sont pas à la portée de tous, car c'est un liseur de pensées.

Gaboriau a conçu un type de policier émérite, M. Lecoq, qu'il dote de quelques procédés intéressants d'identification par les vêtements et les marques professionnelles, précisés depuis et devenus classiques.

Il faut arriver à Conan Doyle et à son héros Sherlock Holmes, pour trouver exposées les qualités majeures du

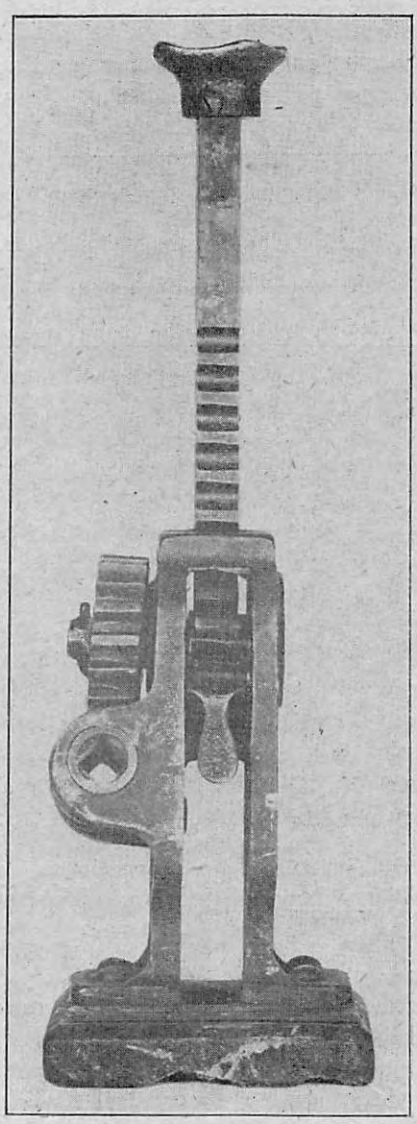

Fig. 5. — Cric trouvé dans l'automobile abandonnée (les échancrures du bord inférieur du socle correspondent aux éclats détachés par le bris de la glace).

policier : l'observation et la déduction. Le policier anglais sait *observer* et il sait *déduire* de ses observations tous les enseignements qu'elles comportent. « Vous ne pouvez savoir,

dit-il, combien l'observation des faits les plus insignifiants en apparence arrive à me fournir les renseignements les plus utiles ». Je montrerai plus loin deux exemples à l'appui de cette conception.

Sherlock Holmes est un policier amateur, auquel on s'adresse lorsque la police officielle a échoué. Dès que le

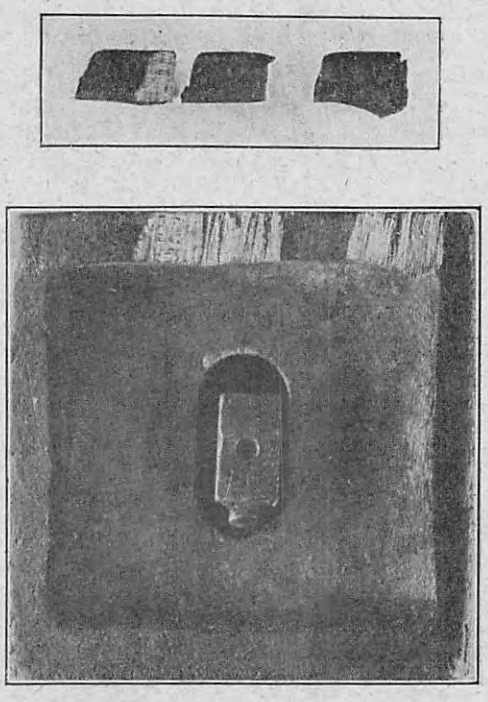

Fig. 6. — *En haut*, trois petits éclats de bois trouvés dans la vitrine de la bijouterie cambriolée (page 8) ; *en bas*, face inférieure du socle. A la partie supérieure, échancrures correspondant aux trois éclats.

client lui a narré son histoire, de deux choses l'une, ou bien il saisit de suite la solution, grâce à l'analogie avec des crimes antérieurs (c'est le *métier*), ou bien il examine toutes les hypothèses possibles, en éliminant celles qui sont en contradiction avec des faits certains ; c'est alors qu'il recourt à toutes ses connaissances scientifiques : recherche des taches de sang, des poils, étude des empreintes, etc., pour ne conserver qu'une seule hypothèse, cadrant avec toutes les constatations (c'est la *science*).

Le métier s'acquiert au bout d'un certain nombre d'années de pratique. Le Précis servira à apprendre aux magistrats et

aux policiers ce qu'ils peuvent actuellement demander à la science. Mais il reste encore dans la profession du policier quelque chose que méconnaît Sherlock Holmes, c'est l'*art*. L'art, nécessaire dans la critique des témoignages si l'on ne veut pas s'égarer sur de fausses pistes; l'art, qui consiste également dans cette passion pour la recherche de la vérité, sans laquelle le policier ne peut rien faire d'intéressant.

Le policier doit avant tout se convaincre de la nécessité

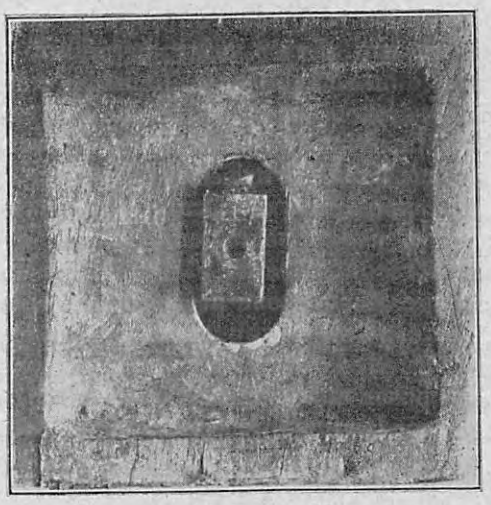

Fig. 7. — Face inférieure du socle; les trois éclats ont été replacés à leur position primitive.

d'une observation minutieuse, prolongée, qui ne laisse échapper aucun détail, si minime et si indifférent puisse-t-il paraître de prime abord.

Lors de l'affaire Steinheil, l'examen des photographies des lieux du crime me montra six mois après le meurtre du peintre, sur le parquet de sa chambre (fig. 1) de petites taches ovalaires, qu'il me fut possible de rapporter aux empreintes laissées par des talons de caoutchouc, dits Wood milne. L'agrandissement photographique (fig. 2 et 3, A) met bien en évidence ces taches. Comme il s'agissait de photographies métriques, prises d'après le procédé de Bertillon, il fut possible par une construction géométrique simple (fig. 3, C) de reconstituer en vraie grandeur la forme du talon. Le possesseur de ce talon, que l'on pouvait supposer être le meurtrier, fut facilement retrouvé; il n'était autre que le photographe du service, qui avait commis la faute de cir-

culer dans la pièce avant d'en prendre la photographie (fig 3, D) (1).

Un second exemple de l'intérêt des constatations minutieuses peut être choisi dans le pillage d'une bijouterie de Suresnes, après bris de la glace de devanture (fig. 4). On découvrit sur l'étagère trois petits fragments de bois, qui ne pouvaient provenir des objets environnants; ils furent soigneusement recueillis. Les constatations étaient à peine terminées que l'on signalait la découverte d'une automobile abandonnée, à Bois Colombes, que l'on supposa être la voiture ayant servi aux malfaiteurs pour perpétrer leur forfait. Nous en pûmes donner la preuve immédiatement, car les trois petits fragments de bois provenaient du socle du cric de l'automobile (fig. 5, 6 et 7). Nous démontrions en même temps que la glace avait été brisée avec le cric.

Le présent Précis n'a rien d'un traité d'expertises de police scientifique; nous avons seulement en vue de donner à tous ceux que la reconnaissance et l'identification des récidivistes préoccupe, des notions précises sur le signalement méthodique. De plus, nous voudrions indiquer quelles sont les ressources actuelles de la police scientifique, quelles sont les questions à poser aux experts et par suite comment on doit rechercher sur les lieux du crime ou du délit les traces matérielles, qui pourront servir de base aux investigations ultérieures.

Par le but que nous visons, on comprendra que ce Précis doive être tenu au courant des découvertes faites en police scientifique; nous réaliserons ce desideratum par la publication de suppléments, en attendant que le bon accueil réservé au Précis nous permette de publier une nouvelle édition.

V. Balthazard.

(1) Au bout de six mois, la talonnette de caoutchouc, dont l'empreinte a été prise en D (fig. 3), est un peu éculée, mais sa forme est encore bien reconnaissable et l'identité avec C ne fait aucune doute.

PREMIÈRE PARTIE

INSTRUCTIONS SIGNALÉTIQUES

PRÉAMBULE

ETAT ACTUEL DU PROBLÈME DE L'IDENTIFICATION DES RÉCIDIVISTES

C'est une nécessité pour la justice de connaître les antécédents des individus inculpés de crimes ou délits, plus pressante encore depuis l'application des lois sur la récidive.

Un double problème d'identification se pose :

1° Rechercher si un individu arrêté a déjà été condamné, alors même qu'il donnerait un faux état-civil.

2° Connaissant l'état-civil d'un individu soupçonné de crime ou délit, interdit de séjour ou expulsé, etc., fournir un signalement assez précis pour permettre à la police de le rechercher et de procéder à son arrestation.

Identification d'un individu arrêté.

On prend actuellement le signalement de tous les individus condamnés ou même simplement arrêtés à Paris, celui de tous les individus condamnés en province. Toutes les fiches signalétiques sont rassemblées au Service d'Identité judiciaire de la Préfecture de police, qui fait l'office de service central d'identification pour la France.

Les méthodes utilisées pour le classement de ces fiches doivent permettre de retrouver facilement celle d'un sujet qu'il s'agit d'identifier.

C'est à Bertillon que revient l'honneur d'avoir le premier résolu ce problème d'une façon méthodique et précise. Il a créé en effet le signalement anthropométrique, en usage au Service d'Identité judiciaire de la Préfecture de police et dans un grand nombre de services étrangers.

Anthropométrie. — Le signalement anthropométrique

repose sur la constance à partir de vingt-et-un ans d'un certain nombre de mensurations du crâne et des segments de membres.

On relève la longueur de la tête, comme il sera indiqué plus loin, et tous les individus sont classés d'après la grandeur de cette mesure. Mais comme il est de nombreux sujets ayant la même longueur de tête, on établit une subdivision dans leurs fiches d'après la largeur de tête et ainsi de suite, en utilisant successivement le diamètre bizygomatique, la longueur du pied gauche, etc.

Si donc on a relevé le signalement anthropométrique d'un individu arrêté, il sera facile d'extraire de la collection des signalements conservés au service les fiches relatives à des sujets ayant les mêmes mensurations que l'individu à identifier. En général, le nombre de ces fiches est peu considérable et l'on retrouve facilement la fiche du sujet, si celui-ci a déjà été arrêté antérieurement, soit par la comparaison des marques particulières, soit par l'étude d'une ou plusieurs empreintes digitales.

On a constitué au Service d'Identité de Paris une collection de fiches signalétiques, d'après l'anthropométrie ou *bertillonnage*, qui dépasse actuellement trois millions.

Il ne nous paraît pas utile de faire ici le procès de l'anthropométrie, la cause est actuellement jugée et tous les policiers scientifiques se sont ralliés à la dactyloscopie. Nul n'est mieux placé que nous (car aucun service au monde ne possède une collection aussi étendue de fiches qu'à Paris) pour connaître les difficultés auxquelles on se trouve aux prises dès que le nombre des fiches dépasse cent ou deux cent mille.

Cette constatation n'enlève rien au mérite de Bertillon, dont les procédés ont été adoptés par toutes les polices du monde jusqu'au jour où a surgi la dactyloscopie. Comment se fait-il que la France, qui a adopté la première une méthode scientifique d'identification, n'ait pas suivi le mouvement de progrès créé par les recherches de Galton, de Vucetich? Il faut attribuer ce fait à la résistance bien naturelle de Bertillon pour abandonner la méthode qu'il avait créée (encore l'avais-je convaincu à la fin de sa vie de la nécessité de ce sacrifice). Il faut songer aussi à la difficulté de la transformation d'un fichier aussi copieusement garni que celui du Service d'Identité judiciaire de Paris, difficulté que n'ont pas rencontrée les services étrangers qui n'ont commencé l'identification qu'au moment où la méthode dactyloscopique était déjà imaginée.

Depuis le début de l'année 1921, nous avons adopté la dactyloscopie, qui remplacera progressivement au service l'anthropométrie. Le retard a eu un avantage, c'est qu'il nous a permis d'éviter les tâtonnements du début de la dactyloscopie et d'adopter une méthode qui tient compte de tous les perfectionnements réalisés.

Il convient donc actuellement d'établir pour tous les individus arrêtés soit à Paris, soit en province, détenus dans les maisons d'arrêt ou les maisons centrales, la fiche dactyloscopique et la fiche alphabétique; la fiche anthropométrique est supprimée. Toutefois, comme il sera nécessaire pendant longtemps encore de poursuivre les recherches dans le fichier anthropométrique, nous demandons que l'on porte sur la fiche alphabétique un signalement anthropométrique simplifié, qui comporte seulement sept mensurations que nous indiquerons plus loin. Cette précaution est surtout nécessaire pour les individus arrêtés avant 1900 et qui ne l'ont pas été depuis, car jusqu'à cette date les fiches françaises ne comportent pas le relevé de toutes les empreintes digitales et ne se prêtent pas par suite, à la classification dactyloscopique.

Dactyloscopie. — La dactyloscopie est un procédé d'identification basé uniquement sur l'étude des empreintes digitales.

Après avoir relevé dans un ordre déterminé les images des pulpes des dix doigts, on applique à chacune de ces images un chiffre qui symbolise sa forme générale. On obtient ainsi un nombre de dix chiffres, qui constitue la formule signalétique de l'individu. Rien qu'à l'aide de cette formule, il est possible de classer plusieurs millions de signalements. Pourtant certaines formules se rencontrant avec une fréquence trop grande, il est utile d'établir des subdivisions à l'aide de caractères tirés des images digitales elles-mêmes.

Pour identifier un délinquant et fournir à la police son véritable état-civil, il n'est même pas toujours nécessaire qu'il soit arrêté; il est parfois possible de reconstituer sa formule dactyloscopique à l'aide des traces digitales qu'il a laissées sur les lieux du vol.

Un vol avec effraction fut commis dans un magasin de chaussures de la rue d'Amsterdam au mois de Mai 1919. Les malfaiteurs, n'ayant pas réussi à fracturer la porte d'entrée, brisèrent une forte glace de devanture et passèrent par l'ouverture pour entrer et sortir. Le montant du vol s'élevait à environ mille francs. Sur les débris de glace, il fut relevé une vingtaine de traces digitales, suffisamment nettes pour permettre

l'identification. On s'assura tout d'abord que ces empreintes ne correspondaient pas à celles de la gérante et des vendeuses du magasin. Puis on les groupa d'après leur succession et

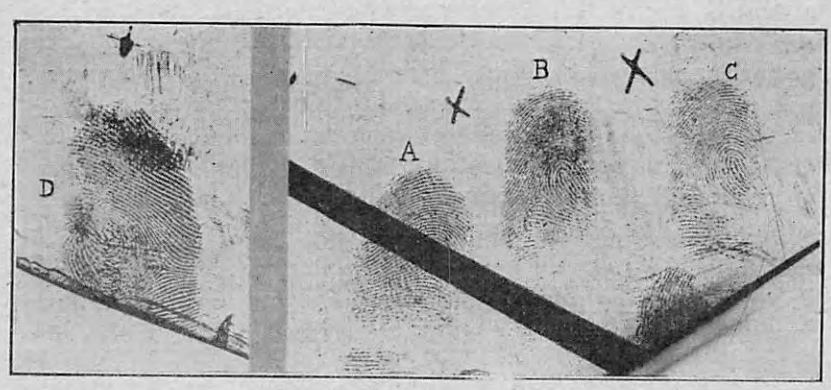

Fig. 8. — Débris 1.
A, B, C, empreintes de l'index, du médius et de l'annulaire droits de Peltier; D, empreinte du pouce droit.

leur position, qui montraient qu'elles provenaient bien d'un seul individu. Il est en effet possible sur le débris 1 de recon-

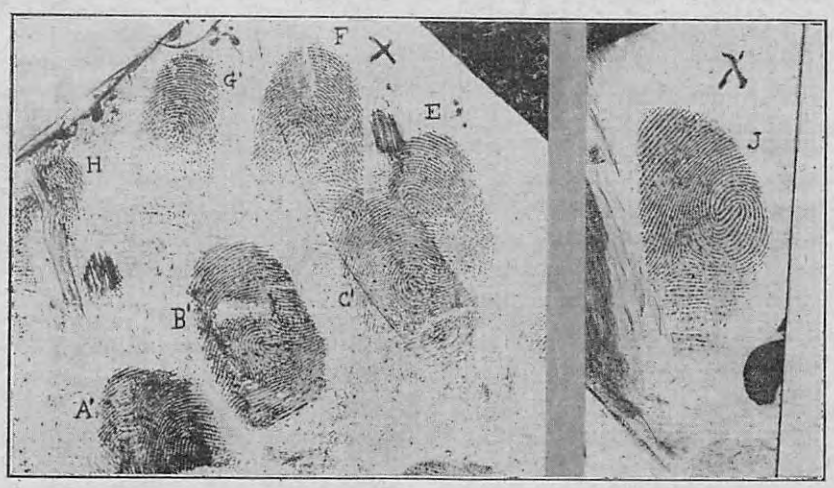

Fig. 9. — Débris 2.
E, F, G, H, empreintes des quatre derniers doigts de la main gauche de Peltier. B', C', D', identiques aux empreintes B, C, D de la figure 8.

naître que les trois empreintes A,B,C, situées sur l'une des faces, correspondent à l'index, au médius et à l'annulaire droits, que l'empreinte D, située sur l'autre face est celle du

pouce droit. De même sur le débris 2, on retrouve les empreintes des quatre derniers doigts de la main gauche en E,F,G,H, et celle du pouce gauche sur l'autre face en J ; les empreintes A'B',C',, sont identiques aux empreintes B,C,A, du débris 1. Il ne manquait plus que l'auriculaire droit, qui n'a pas été retrouvé avec netteté sur les divers débris, alors que certaines des empreintes des autres doigts étaient relevées plusieurs fois. Mais il suffisait de donner à l'auriculaire toutes les valeurs possibles, au nombre de 5, dans la formule dactyloscopique pour permettre de retrouver la fiche de l'auteur du vol. La recherche a conduit à attribuer les empreintes à un nommé Peltier, déjà antérieurement condamné pour vol et qui fut d'ailleurs arrêté peu de temps après en flagrant délit de vol.

La recherche dans le fichier est encore possible, bien que plus longue, lorsqu'on ne possède qu'un petit nombre d'empreintes digitales nettes. Plusieurs cambriolages avaient été commis dans les environs de l'Arc de Triomphe dans des conditions très semblables ; dans le dernier, on trouvait sur une vitre quatre traces digitales, dont trois très nettes correspondant à l'index, au médius et à l'annulaire droits. Une recherche bien conduite a permis de retrouver la fiche du voleur, un nommé Molinier, auquel on a pu imputer cinq autres cambriolages, grâce à la comparaison des empreintes relevées sur les lieux des vols et qui avaient été conservées au Service.

Signalement d'un individu recherché.

Lorsqu'un individu dont on connaît l'état-civil, est recherché pour un crime ou délit dont on le soupçonne d'être l'auteur, il est nécessaire de fournir aux policiers chargés de l'arrestation un signalement qui ne prête à aucune ambiguïté.

Ce signalement ne saurait être basé ni sur l'anthropométrie, ni sur la dactyloscopie. Il n'est pas possible au policier, s'il croit reconnaître l'individu soupçonné, de relever ses mensurations ou ses empreintes digitales, opérations qui ne peuvent être pratiquées qu'après l'arrestation.

Pour résoudre le problème posé, Bertillon a créé un signalement descriptif qu'il a dénommé le *portrait parlé*. Les caractères principaux de physionomie sont en effet méthodiquement relevés, désignés par des symboles que l'agent apprend par cœur, si bien qu'il parle le signalement de l'individu.

Par exemple, on indiquera que le profil du nez est fortement

convexe, ce que l'on note « *vex* ». L'agent placé à Marseille à la sortie des voyageurs, lors de l'arrivée d'un train venant de Paris et dans lequel se trouve l'individu dont on lui a télégraphié le signalement, laisse passer tous les voyageurs dont le nez n'est pas fortement convexe, sans porter son attention sur eux. Il n'a plus qu'à examiner trois ou quatre

Fig. 10. — Agrandissement de l'empreinte de la figure 9.

voyageurs sur cent pour retrouver son sujet. D'autres caractères, tirés de la forme de l'oreille et des autres parties du visage, lui permettent de compléter le signalement. Il est alors possible de procéder à l'arrestation et d'identifier l'individu par l'anthropométrie ou la dactyloscopie.

Nous exposerons donc le signalement descriptif ou portrait parlé, à l'aide duquel ont été constituées les listes de signalements d'individus recherchés, dites albums DKV.

Enfin pour terminer nous montrerons comment on peut relever sur le corps d'un individu une série de marques particulières : cicatrices, nævi, tatouages, etc. qui facilitent son identification.

Résumé.

A l'heure actuelle, le signalement dactyloscopique est utilisé au Service d'Identité judiciaire de Paris pour le classement des fiches signalétiques des récidivistes. Il permet de retrouver à coup sûr l'identité d'un individu déjà arrêté en France.

La fiche dactyloscopique porte uniquement la formule

Fig. 11. — Empreinte du pouce gauche de Peltier, sur la fiche signalétique conservée au service. Agrandissement pour identification avec l'agrandissement de l'empreinte J (figure 2), trouvée sur les lieux du cambriolage.

chiffrée qui permet son classement et les empreintes de l'individu; on joint à ces indications le nom de l'individu, la date et le lieu de sa naissance.

Connaissant le nom de l'individu, on se reporte au classement alphabétique, dans lequel on trouve la fiche signalétique complète de l'individu, comportant le portrait parlé, les marques particulières (réduites à quelques cicatrices ou tatouages sur les parties découvertes, les avant-bras, etc.), les arrestations successives, et enfin quelques données anthropométriques pour le cas où l'individu aurait été arrêté avant l'adoption de la méthode anthropométrique.

Les fiches ne comportent plus de photographies ; celles-ci existent cependant dans nos collections et le numéro du cliché est simplement reporté sur la fiche. Lorsque la police demande un certain nombre de photographies pour aider à la recherche de l'individu, il est facile de les obtenir rapidement, mais la photographie est absolument inutile pour l'identification.

Nous indiquerons exactement à la fin de ces instructions les renseignements qu'il convient de porter sur les fiches alphabétique et dactyloscopique, en reproduisant ces fiches dans l'état où elles doivent être envoyées au Service central de Paris.

V. BALTHAZARD.

CHAPITRE PREMIER

TECHNIQUE DU RELEVÉ DES EMPREINTES DIGITALES

PAR

V. BALTHAZARD ET PAYEN

Le matériel destiné au relevé des empreintes digitales comprend :

1° Une plaque à encrer en verre, bois dur ou métal poli.

2° Un rouleau encreur en gélatine et un tube d'encre d'imprimerie (spéciale pour empreintes).

3° Une plaque à imprimer en cuivre ou zinc poli.

4° Si possible, une plaque spéciale à rainure et volet à charnière, dans laquelle on introduit la fiche.

Encrage de la plaque a imprimer. — Déposer sur la plaque à *encrer* une parcelle d'encre spéciale du volume d'une lentille et l'étendre à l'aide du rouleau.

Lorsque le rouleau est régulièrement imprégné d'encre, le promener en tous sens sur la plaque à *imprimer*, jusqu'à ce que l'on ait obtenu une couche parfaitement uniforme. La plaque doit être chargée d'une couche d'encre assez mince pour que la couleur du métal soit visible par transparence.

Relevé des empreintes. — La fiche, sur laquelle doivent être relevées les empreintes, est placée sur une table ou une tablette mince à environ 1 mètre au-dessus du sol. Deux procédés sont utilisés, celui des empreintes roulées et celui des empreintes simultanées.

Le sujet se lavera tout d'abord les mains et les essuiera ensuite soigneusement, pour éviter toute trace d'humidité ou de sueur.

Les empreintes roulées sont prises successivement, de façon à obtenir le dessin de la plus grande partie de la pulpe

du doigt. On commence par le pouce de la main droite et l'on continue par l'index, le médius, l'annulaire, l'auriculaire, en plaçant chacune des empreintes dans l'espace réservé au bas du recto de la fiche dactyloscopique et en recommençant la même opération au bas du recto de la fiche alphabétique.

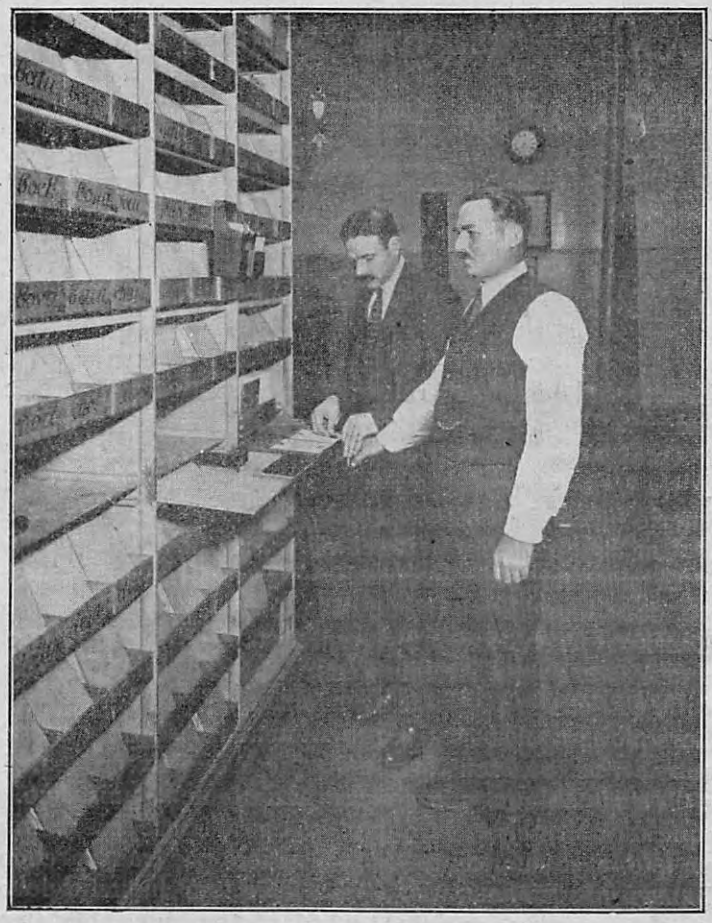

Fig. 12. — Relevé des empreintes digitales.

Les empreintes des doigts de la main gauche sont prises de la même façon au verso des fiches dactyloscopique et alphabétique.

Les figures 12 et 13 indiquent la position respective du sujet et de l'opérateur pour obtenir de bonnes empreintes. Chaque doigt est d'abord roulé de droite à gauche sur la plaque à

imprimer, par l'opérateur placé à la droite du sujet, puis roulé de la même façon sur la fiche dans la case convenable. Dans ce mouvement, l'index droit de l'opérateur doit appuyer légèrement sur la partie moyenne de la phalangette du sujet et le médius droit, placé au bout du doigt encré, permet de le relever sitôt que le roulement est terminé. Le mouvement est le même sur la fiche que sur la plaque à encrer.

L'immobilisation du doigt entre le pouce et l'index

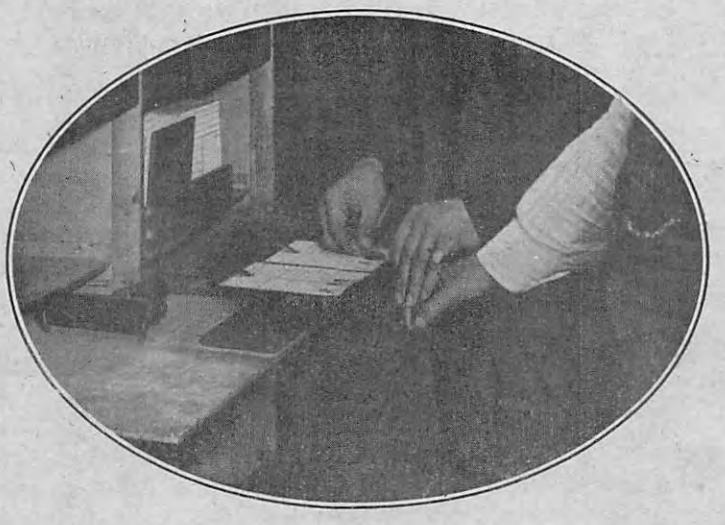

Fig. 13. — Détail de la figure 12, montrant le relevé des empreintes digitales par roulement.

gauches de l'opérateur, ainsi que le relèvement à l'aide du médius droit à la fin de l'opération, sont nécessaires pour éviter les glissements, qui donneraient une impression brouillée et confuse.

Les deux fiches alphabétique et dactyloscopique étant placées l'une à côté de l'autre (fig. 13), on prend d'abord l'empreinte du pouce droit, préalablement encré, sur la fiche alphabétique; on encre à nouveau le pouce droit sur la plaque à imprimer et on relève son empreinte roulée sur la fiche dactyloscopique, et ainsi de suite pour les autres doigts, dans l'ordre indiqué.

Les *empreintes simultanées* sont destinées à fournir un contrôle, qui permet de s'assurer que les empreintes roulées ont bien été prises dans l'ordre correct.

L'opérateur, toujours placé à la droite du sujet, prend de

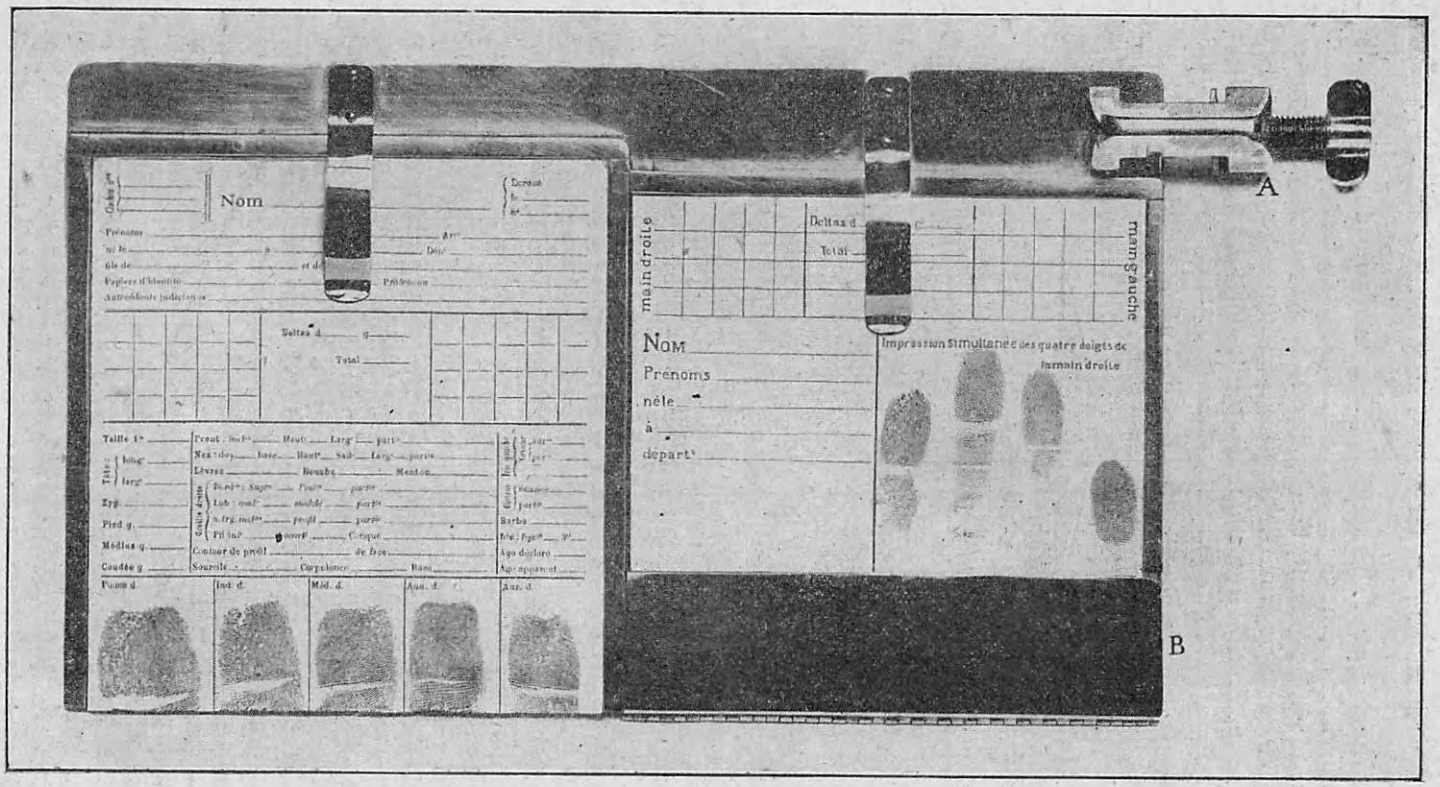

Fig. 14. — Tablette destinée à maintenir les deux fiches pour la prise des empreintes digitales.

A, écrou pour fixer la tablette sur le bord d'une table,

B, planchette à rabattement, qui sert à protéger les empreintes roulées pendant l'impression des empreintes simultanées.

la main gauche la main droite du sujet et applique la face antérieure des quatre derniers doigts à plat sur la plaque à imprimer, de manière que le rebord de la plaque arrive à peu près à hauteur de la moitié du médius. Il convient d'appuyer *légèrement* avec la paume de la main droite sur les quatre doigts étendus du sujet.

L'opérateur transporte ensuite la main encrée sur l'emplacement qui lui est réservé sur la fiche dactyloscopique, au recto pour la main droite, au verso pour la main gauche. Il appuie *légèrement* sur les quatre doigts avec la paume droite placée en travers comme pour l'encrage.

Pour éviter de brouiller les empreintes roulées déjà prises, on les protège avec avantage en rabattant sur elles un petit volet à charnière (fig. 14); à défaut de cet instrument, on placera sur les empreintes roulées une bande de papier.

Les empreintes simultanées des quatre derniers doigts de chaque main ne figurent que sur la fiche dactyloscopique. Pour les obtenir avec netteté, il est indispensable d'éviter tout glissement de la main du sujet et, par conséquent, de la poser et de la relever sans hésitation.

Amputation ou ankylose. — Si le sujet présente un ou plusieurs doigts amputés, on inscrit la mention *amputée* à la place qu'aurait dû occuper l'empreinte de ces doigts (abréviation, amp.).

Il arrive qu'un doigt soit rétracté en flexion et que la pulpe soit collée contre la paume de la main, toute extension étant impossible. On ne peut alors prendre l'empreinte et l'on écrit à la place où elle aurait dû se trouver sur la fiche, la mention *ankylose* (abréviation, K).

Nettoyage du matériel. — A la fin de chaque séance, il est *indispensable* de nettoyer entièrement les deux plaques et le rouleau au moyen d'un chiffon imbibé d'essence de térébenthine ou d'essence de pétrole.

Le matériel dactyloscopique est placé dans le nécessaire anthropométrique (fig. 15), la plaque à imprimer en zinc poli, en 8, la plaque à encrer sous la précédente, le rouleau encreur en 6, appuyé sur les deux tenons latéraux pour éviter l'écrasement du rouleau, le tube d'encre spéciale en 7. Enfin la plaque, destinée à supporter les fiches de la figure 14, est placée au-dessus des compas avant la fermeture de la boîte (elle a été enlevée sur la figure 15 pour laisser voir le reste du matériel).

CHAPITRE II

SIGNALEMENT ANTHROPOMÉTRIQUE

PAR

V. BALTHAZARD ET PAYEN

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, l'identification est actuellement basée au Service d'Identité judiciaire sur l'étude des empreintes digitales. Néanmoins, il existe encore au Service un grand nombre de fiches signalétiques, basées sur l'anthropométrie; certaines ne comportent même qu'un nombre d'empreintes digitales insuffisant pour être ramenées dans la classification dactyloscopique (toutes celles prises avant 1900). Il est donc indispensable de noter encore sur les fiches nouvelles les données anthropométriques; dans un esprit de simplification, nous ne demandons plus que celles qui sont indispensables pour retrouver les fiches dans le casier anthropométrique.

Mobilier anthropométrique.

Le mobilier destiné aux mensurations anthropométriques, comprend :

1° Une toise de deux mètres que l'on applique verticalement contre un mur pour mesurer la taille. Il est utile de posséder une équerre à deux faces, en bois, dont on trouve l'image sur la figure 18.

2° Un tabouret destiné à la mensuration du pied, mais qui sert également de siège au sujet pendant la mensuration des diamètres de la tête et de l'écartement zygomatique. Ce tabouret doit avoir une hauteur de 0 m. 40, et il est commode de lui donner une forme pyramidale (fig. 22).

INSTRUMENTS ET ACCESSOIRES DE MENSURATION. — Outre la toise, déjà signalée plus haut, la trousse anthropométrique (fig. 15) doit comprendre :

1° Un compas d'épaisseur avec arc de cercle gradué pour la mensuration des diamètres céphaliques et de l'écartement bizygomatique, représenté en 1, fig. 15 et sur la figure 16.

2° Un compas à glissière gradué de 0 à 60 centimètres, pour la mensuration du pied, du médius et de la coudée, visible en 2, fig. 15 et sur la figure 17.

3° Un étalon de vérification, pièce métallique présentant des index de 13, 17 et 21 centimètres, sur lesquels on contrôle souvent l'exactitude des indications données par les compas (fig. 15, 3).

4° Un double décimètre (fig. 15, 5).

Il sera utile de disposer d'une paire de ciseaux (fig. 15, 4) à bouts ronds pour rogner les ongles du médius et du gros orteil, avant mensuration des longueurs du médius et du pied.

A noter que le point d'origine de la graduation sur le compas à glissière n'est pas placé contre le bord interne de la branche fixe, mais bien vers le milieu de la branche mobile (fig. 15). L'instrument étant fermé, le premier trait millimétrique de la graduation correspond à un trait zéro tracé sur le biseau de la branche mobile; la lecture des indications des compas doit donc toujours être faite vis-à-vis ce trait zéro de la branche mobile.

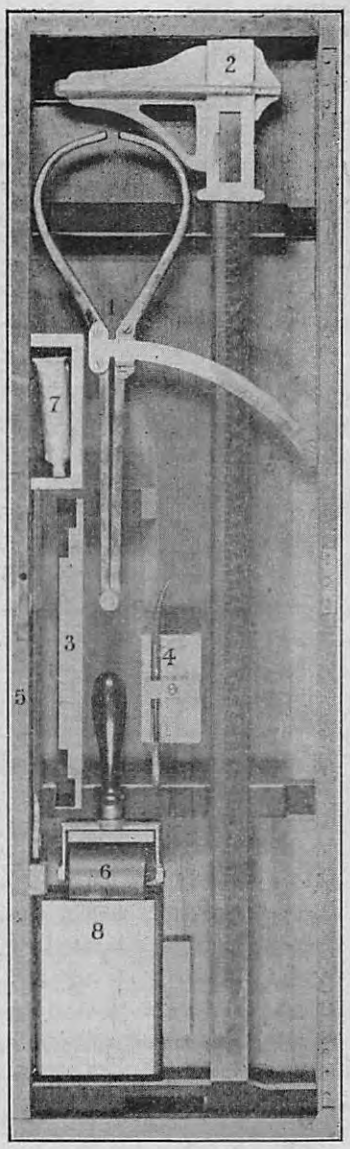

Fig. 15. — Trousse anthropométro-dactyloscopique.

1, Compas d'épaisseur avec cercle gradué; 2, Compas à glissière; 3, Etalon de vérification des compas; 4, Ciseaux; 5, Double-décimètre; 6, Rouleau encreur en gélatine; 7, Tube d'encre d'imprimerie spéciale; 8, Plaque à imprimer.

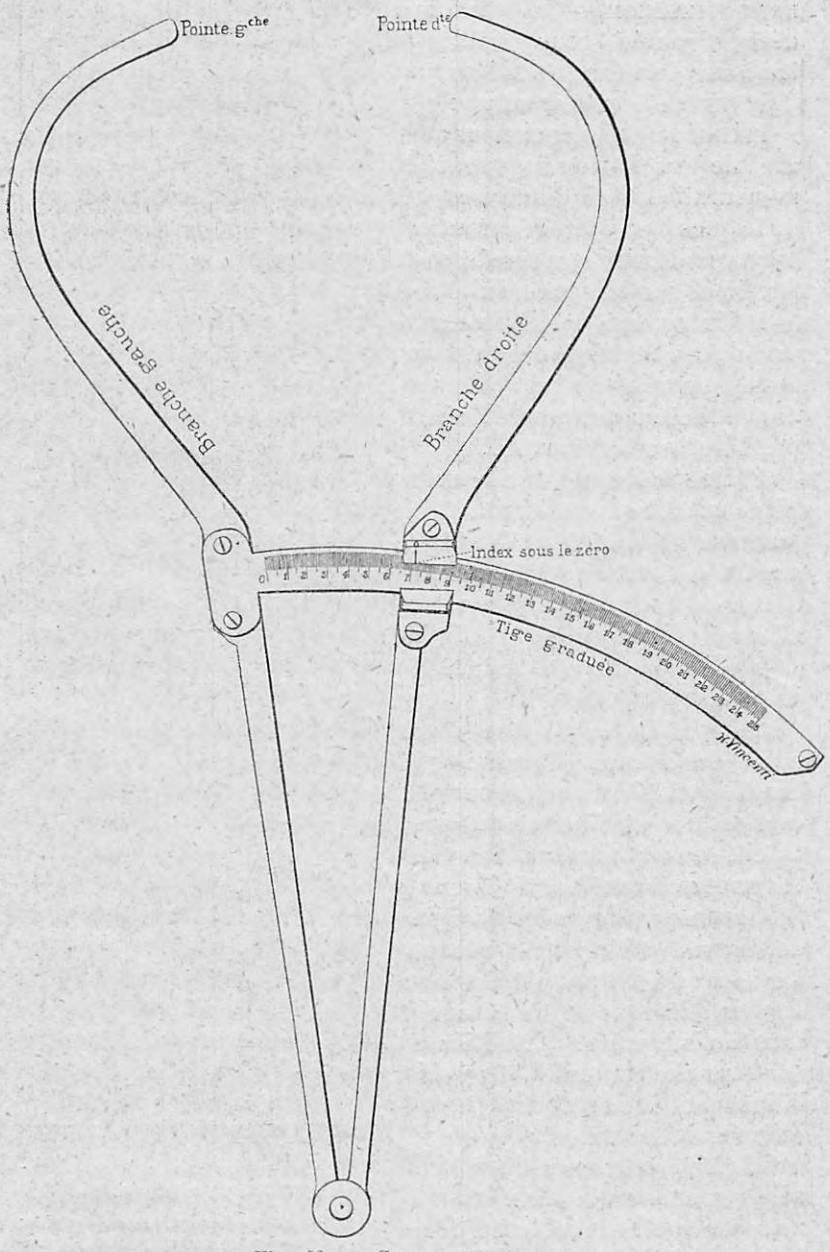

Fig. 16. — Compas d'épaisseur.

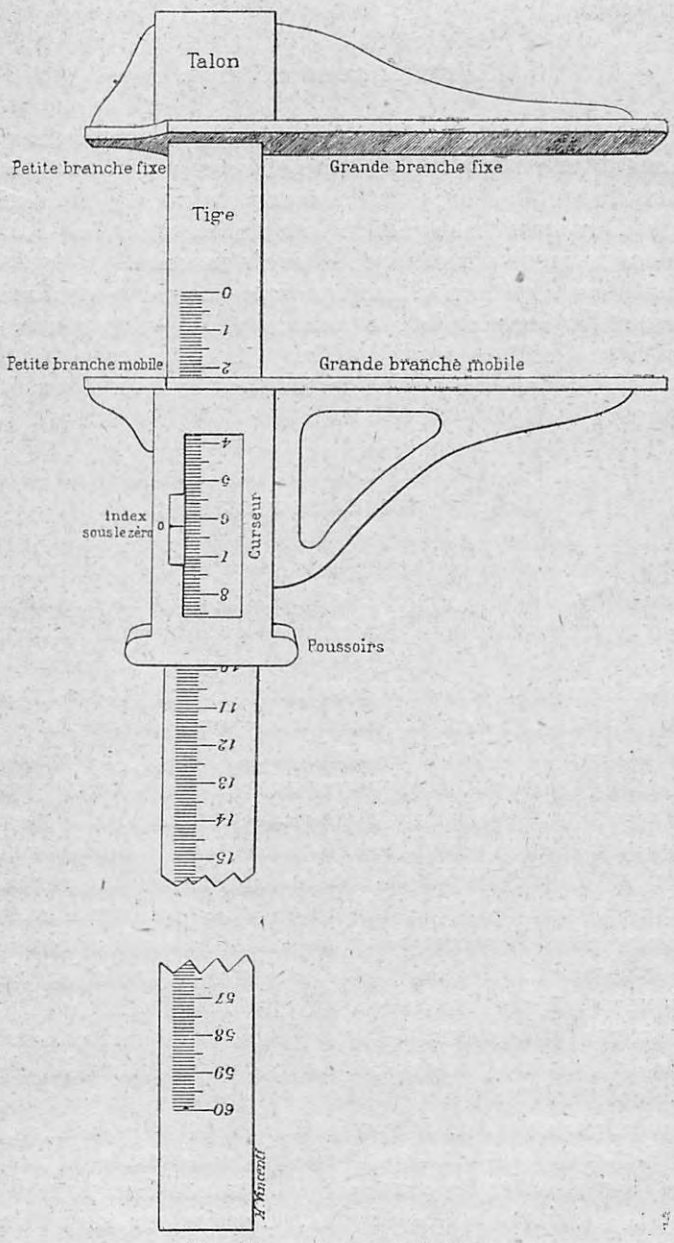

Fig. 17. — Compas à glissière.

Utilité d'un secrétaire.

L'aide d'un secrétaire évite à l'opérateur d'abandonner son instrument pour prendre la plume et inversement; son intervention abrège la durée de la mensuration et diminue les chances d'erreurs. Le secrétaire doit d'ailleurs répéter à haute voix chaque mensuration après l'avoir inscrite.

L'unité employée pour les mensurations est le centimètre. Par exemple, pour le pied, on énoncera 27, — une pause, — 8 (pour 27 centimètres 8 millimètres) et on inscrira 27,8. Il sera parfois nécessaire d'énoncer 20 virgule 3, pour éviter l'erreur avec 23.

Relevé des mensurations.

On ne relève plus à l'heure actuelle que les sept mesures suivantes : *taille, longueur de la tête, largeur de la tête, diamètre bizygomatique, pied gauche, médius gauche, coudée gauche.*

Les valeurs trouvées sont inscrites seulement sur la fiche alphabétique, dans l'espace réservé à gauche au recto.

Taille. — Le sujet étant pieds nus, les talons réunis et touchant le pied du mur, appuyer une main contre le ventre, pour empêcher s'il y a lieu un excès de cambrure. Placer de l'autre main l'équerre à quelques centimètres au-dessus de la tête du sujet, en la plaquant à la fois contre le mur ou la planche et contre l'arête du mètre (côté de la graduation). Descendre alors l'équerre jusqu'au contact avec le sommet du crâne et lire le chiffre de la graduation à la partie inférieure de l'équerre, en centimètres et millimètres (fig. 18).

Longueur de la tête. — Le sujet s'assied sur le tabouret mobile, la face tournée du côté du jour et légèrement inclinée vers le sol (fig. 19).

L'opérateur se place à gauche du sujet et pose la pointe gauche du compas dans la concavité de la racine du nez, en la maintenant entre le pouce et l'index gauches pour éviter qu'elle ne dévie vers les orbites. L'opérateur saisit de la main droite l'autre pointe du compas et l'amène vers le sommet et le milieu de la tête, l'extrémité de la tige dépassant à peine d'un centimètre le bout des doigts. Fixant les yeux sur le trait zéro du biseau, l'opérateur fait glisser la

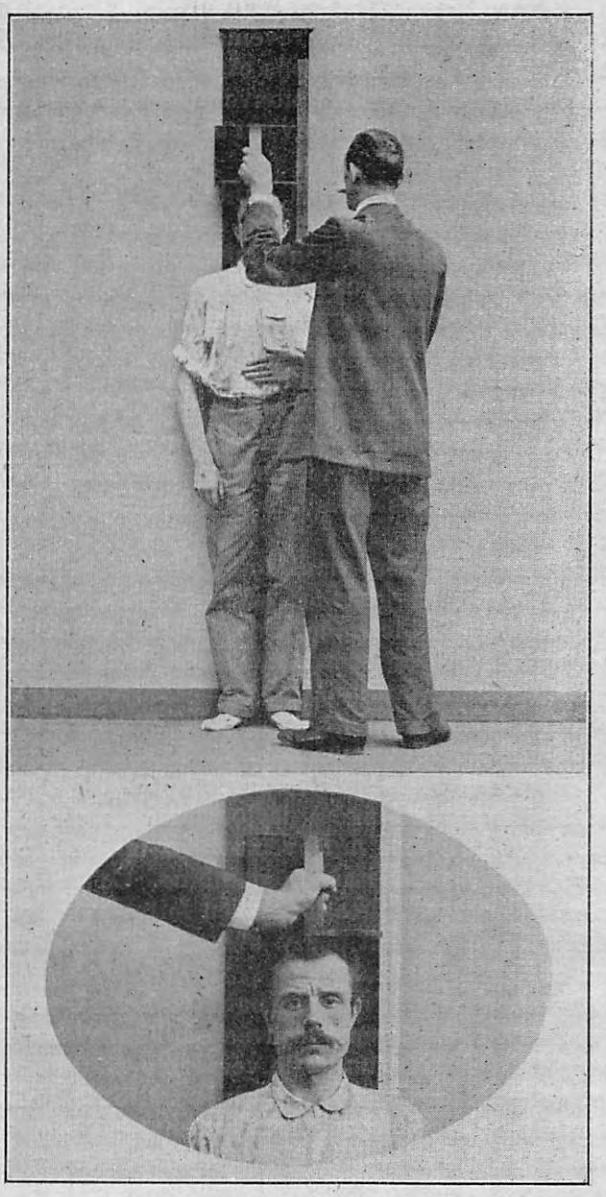

Fig. 18. — Mesure de la taille.

pointe du compas à la partie postérieure du crâne, en suivant la ligne médiane, jusqu'à ce qu'il ait atteint et même dépassé le point le plus saillant. Il fait revenir ensuite en sens inverse l'extrémité de la tige du compas et il lit l'indication de la graduation lorsqu'il atteint de nouveau le point le plus saillant, habituellement situé au niveau de la protubérance occipitale.

L'opérateur fixe le compas à l'aide de la vis de pression à la dimension qu'il a appréciée à un millimètre près ; puis il vérifie sa détermination par un mouvement de va-et-vient exécuté dans les mêmes conditions que précédemment, la pointe gauche du compas restant appliquée à la racine du nez. Il convient de recommander au sujet de ne pas froncer les sourcils, sous peine d'obtenir une longueur de tête trop grande d'environ un millimètre.

Lorsqu'on fixe le compas à l'aide de la vis de pression, on doit faire en sorte d'amener le zéro exactement dans le prolongement de l'une des divisions millimétriques de la graduation.

Le mouvement de va-et-vient doit être pratiqué de haut en bas, puis de droite à gauche ; si la pointe du compas ne touche en aucun point le crâne, c'est que la longueur trouvée est trop grande et on recommence la vérification après l'avoir diminuée d'un millimètre ; si, au contraire, la pointe bute sur une saillie osseuse, c'est que la mesure est trop faible et l'on reprend l'épreuve après avoir augmenté d'un millimètre l'écartement des pointes du compas.

Quand le compas est fixé à la longueur exacte, le frottement est tel qu'il devient *nul* avec un seul millimètre en plus et *dûr* avec un seul millimètre en moins. Ce qui revient à dire qu'entre deux mensurations bien faites par des opérateurs différents, il ne doit pas y avoir, pour un même sujet, plus d'un millimètre d'écart.

La longueur de la tête varie habituellement entre 17 et 20 centimètres; si la mesure trouvée était inférieure à 17 ou supérieure à 20, il importerait de vérifier à nouveau la mensuration, ce que l'on indiquerait en inscrivant à côté de la mesure sur la fiche l'indication *rv* (revu).

Largeur de la tête. — Le sujet étant assis sur le tabouret, comme pour la mensuration de la longueur de la tête, l'opérateur se place derrière lui, les talons réunis, le corps d'aplomb, de façon à conserver l'aisance des mouvements des deux coudes, qui doivent s'effectuer symétriquement (fig. 20). L'opérateur tient la branche gauche du compas

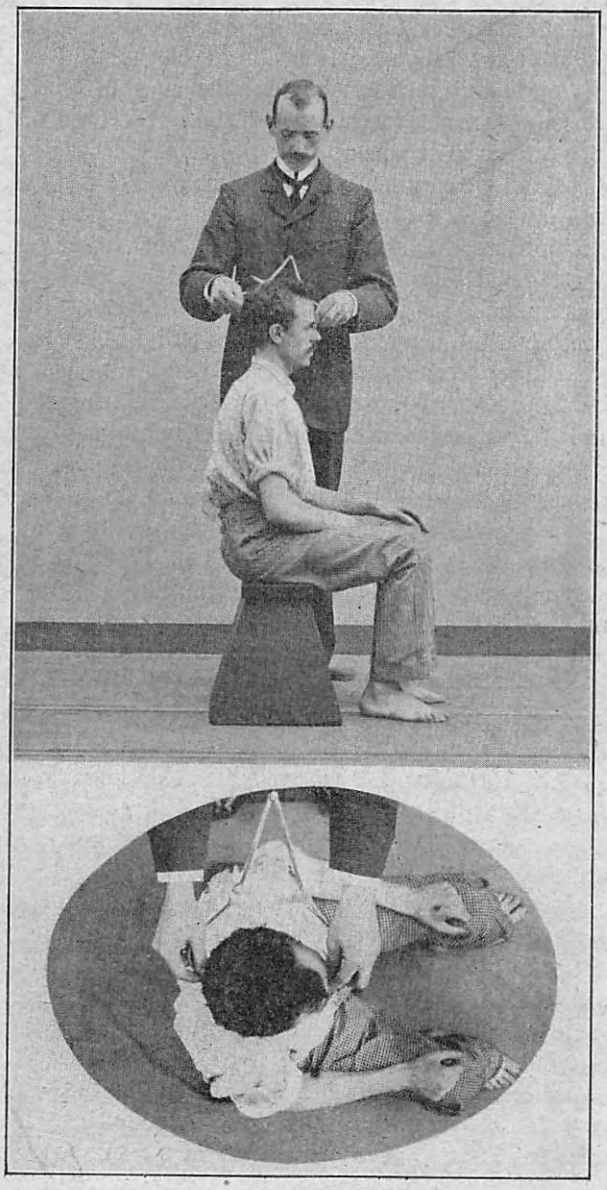

Fig. 19. — Mesure de la longueur de tête.

dans la main gauche, la branche droite dans la main droite, les bouts des doigts à peu de distance des extrémités ; il place les pointes sur l'attache supérieure de chaque oreille, puis de là il les élève verticalement et les déplace d'avant en arrière et d'arrière en avant jusqu'au moment où il a trouvé la plus grande largeur. Ayant apprécié en millimètres cette largeur, il retire le compas, le fixe à cette dimension à l'aide de la vis de pression, puis procède à l'opération du contrôle comme il a été dit ci-dessus pour la longueur de la tête. Les pointes du compas doivent décrire sur le cuir chevelu une série de lignes brisées verticales et horizontales et non des courbes ou des ovales ; elles doivent toujours être sur le même plan horizontal et elles doivent se trouver à la même distance en avant de l'insertion supérieure des oreilles, ce qui s'obtient facilement lorsque l'opérateur est placé correctement derrière le sujet et qu'il imprime des mouvements symétriques aux deux mains.

La divergence entre deux mensurations de la largeur de la tête ne doit pas dépasser deux millimètres.

La largeur de la tête varie entre 14 et 17 centimètres dans les conditions habituelles. Pour les sujets qui auraient des largeurs de tête inférieures à 14 centimètres ou supérieures à 17, on vérifiera la mesure et l'on inscrira la mention « *rv.* »

Diamètre bizygomatique. — Le zygome est la saillie osseuse étroite qui s'étend entre la pommette et le trou auditif. Le diamètre bizygomatique est l'écartement horizontal des deux points les plus saillants des zygomes.

Le sujet étant assis sur le tabouret, l'opérateur lui fait écarter les jambes et se place devant lui, les talons réunis, le corps d'aplomb, de façon à déplacer les coudes symétriquement et avec aisance (fig. 21). Il tient les branches du compas près des pointes et les place au voisinage des tragus des oreilles. L'opérateur écarte alors symétriquement les deux pointes du compas dans la direction des pommettes, en faisant osciller l'instrument de haut en bas, les deux pointes étant maintenues sur un même plan horizontal.

Comme pour les mensurations précédentes, l'opérateur, les yeux fixés sur le zéro du biseau, apprécie à un millimètre près la dimension de la plus grande largeur bizygomatique. Il fixe alors à cette dimension les deux branches du compas et procède au contrôle.

Les zygomes sont parfois recouverts d'une couche de graisse assez épaisse ; en pareil cas, on rendra plus dur le

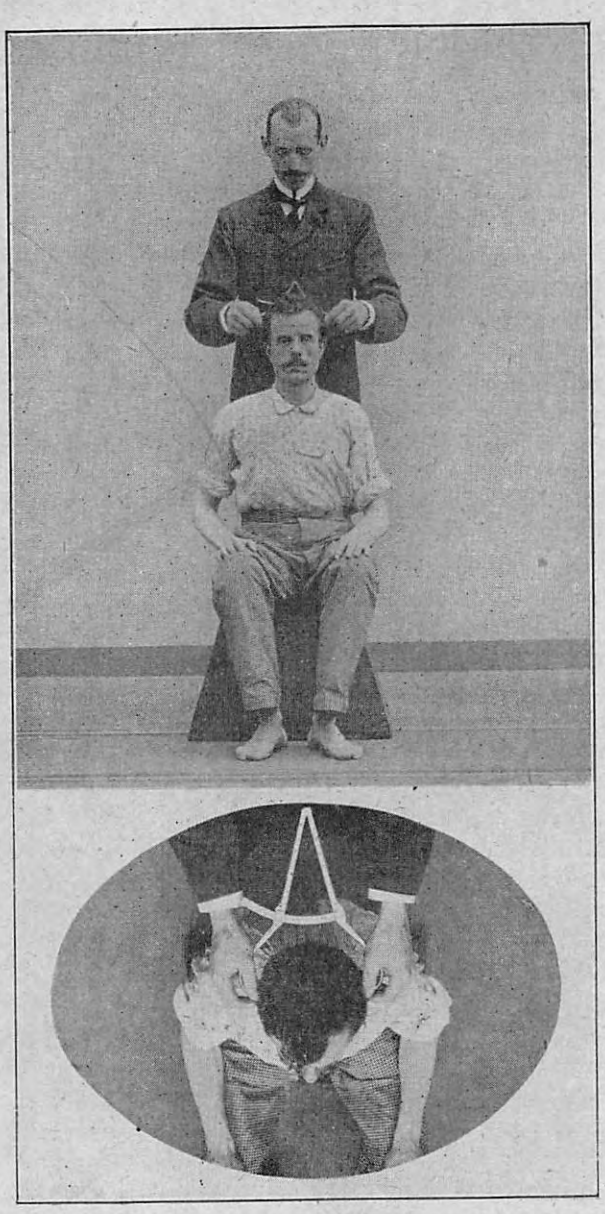

Fig. 20. — Mesure de la largeur de tête.

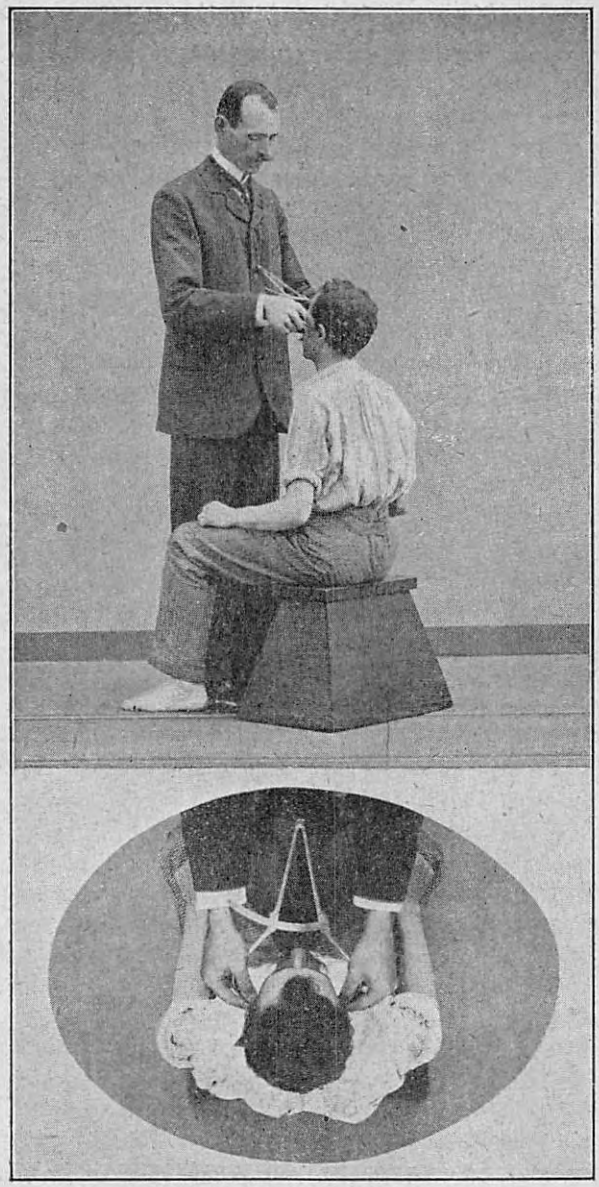

Fig. 21. — Mesure du diamètre bizygomatique.

Fig. 22. — Mesure de la longueur du pied gauche.

frottement pour obtenir plus exactement le véritable écartement bizygomatique, abstraction faite des parties molles.

La différence entre deux mensurations prises sur le même sujet ne doit pas dépasser deux millimètres.

Pied gauche. — Placer la table tréteau à environ 0 m. 60 de l'un des petits côtés du tabouret.

L'opérateur donne au sujet les indications suivantes : « Mettez le pied gauche sur le milieu du tabouret, montez et tenez-vous sur le pied gauche, en appuyant les deux mains sur le tréteau; pliez légèrement le genou gauche » (fig. 22).

Cette manœuvre a pour but de bien appliquer la plante du pied et les orteils sur le tabouret.

L'opérateur se place à la droite du sujet et dispose le compas à coulisse de telle façon que la grande branche fixe touche le derrière du talon et que la tige graduée soit au contact du côté interne du talon et de l'articulation du gros orteil. On pousse alors la branche mobile jusqu'à l'extrémité du gros orteil et on lit le chiffre de la graduation, face au zéro du biseau.

Si le gros orteil était rétracté en flexion, il conviendrait de le redresser avant de faire la mensuration. On noterait les déviations du gros orteil susceptibles de diminuer la longueur du pied, en inscrivant à côté de la mensuration l'indication *dvl*, 2 ou 3, suivant que l'on estime que la déviation fait perdre 1, 2 ou 3 millimètres.

Deux mensurations correctement effectuées sur le même sujet ne doivent pas donner plus de trois millimètres de différence.

Médius gauche. — La mensuration du médius gauche s'effectue à l'aide des petites branches du compas à glissière.

Saisissant le compas par la tige, la graduation en dessus, l'opérateur cale sur sa poitrine l'extrémité de la grande branche fixe. Il se place en face du sujet, lui saisit le médius gauche avec la main gauche et en place la face dorsale sur le dos du compas (fig. 23). Le bout du médius doit reposer contre la petite branche fixe; les autres doigts doivent être allongés de chaque côté de la tige. Prenant alors le poignet du sujet dans sa main droite, l'opérateur fléchit la main sur le médius jusqu'à ce que son propre pouce arrive au contact du médius du sujet, au niveau de la dernière articulation. A la suite de ces mouvements, le médius du sujet doit former un angle droit avec la main et le poignet doit être plié à angle obtus sur l'avant-bras.

Faire descendre alors le curseur du compas avec le pouce

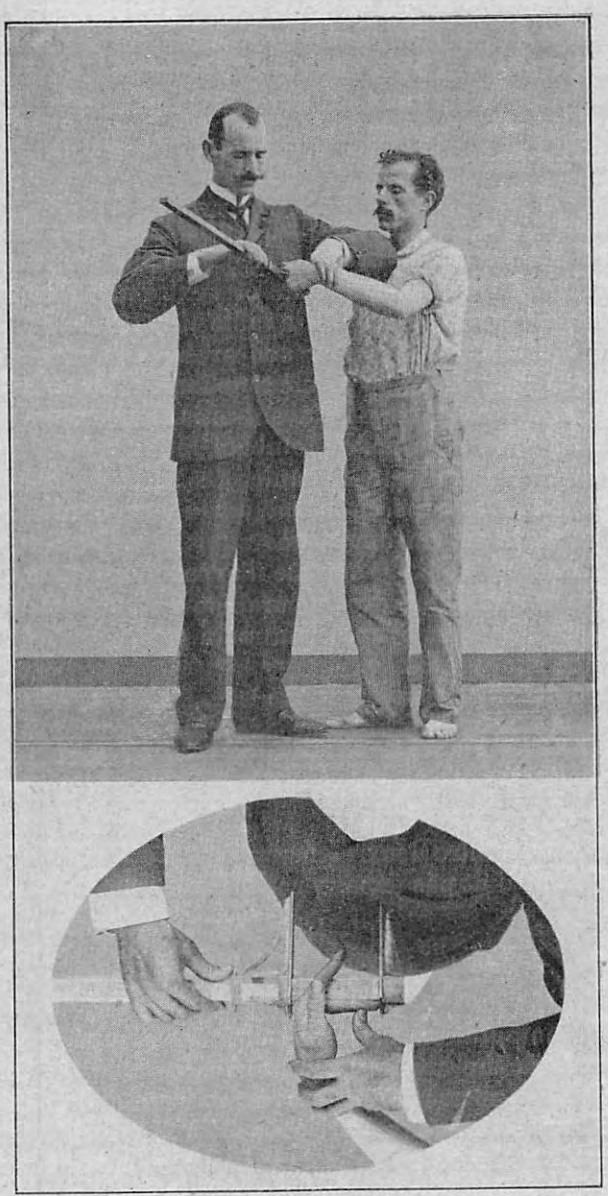

Fig. 23. — Mesure de la longueur du médium gauche.

de la main droite, jusqu'au contact avec la base du médius, exercer une légère pression et lire le chiffre sur la graduation.

En cas d'ankylose en flexion plus ou moins complète des articulations du médius, évaluer le nombre de millimètres que l'absence de rectitude du doigt fait perdre à sa longueur.

L'écart entre deux mensurations du médius sur le même sujet ne doit pas dépasser un millimètre.

Coudée gauche. — L'opérateur fait placer le sujet le côté gauche du corps contre la table-tréteau, passe de l'autre côté de la table et dispose le compas à glissière sur cette table, ouvert au maximum, la branche fixe à sa droite, la graduation parallèle au côté de la table et l'extrémité des grandes branches affleurant le bord de la table (fig. 24)..

Le sujet est invité à placer son avant-bras gauche nu le long de la tige graduée, le coude touchant la branche fixe, le médius prolongeant l'axe de l'avant-bras, l'index au bord de l'arête de la table et le pouce tombant le long de cette arête.

L'opérateur appuie sur l'épaule du sujet pour lui faire porter le haut du corps en avant jusqu'à ce que le bras et l'avant-bras forment un angle très aigu; il veille à ce que le coude touche la table, à ce que l'avant-bras et le médius soient disposés en ligne droite parallèle au bord de la table, ce qu'il obtient en appuyant de la main droite sur le poignet et du pouce sur le médius.

Tirant alors de la main gauche sur la tige graduée pour assurer le contact de la branche fixé avec le coude, il pousse le curseur avec le pouce gauche jusqu'à ce qu'il arrive au contact avec l'extrémité du médius et il lit le chiffre de la graduation.

La différence entre deux mensurations de la coudée sur le même sujet ne doit pas dépasser 3 millimètres.

Amputations et ankyloses.

En cas d'amputation totale ou partielle du pied gauche, de l'avant-bras gauche, du médius gauche, inscrire 0 à la place réservée à la mensuration correspondante. On décrira la variété d'amputation aux marques particulières. On pratique la mensuration du côté droit et on indique la valeur trouvée à côté du 0.

Même pratique lorsqu'on se trouvera en présence d'une ankylose ne permettant pas de procéder même d'une façon approximative aux mensurations.

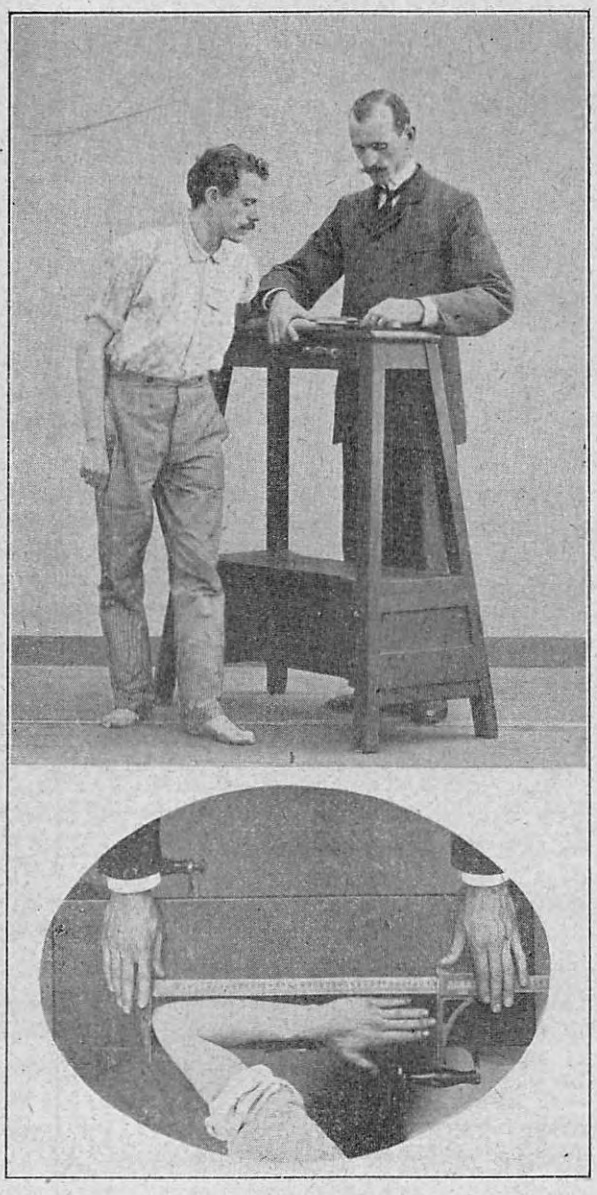

Fig. 24. — Mesure de la coudée gauche.

CHAPITRE III

SIGNALEMENT DESCRIPTIF

PAR

V. BALTHAZARD ET PAYEN

Le signalement descriptif, imaginé par Bertillon, comporte l'énumération méthodique des formes, inclinaisons et dimensions des diverses parties du visage. Les indications, relevées seulement sur le profil de droite, l'oreille droite et la pleine face, sont portées au recto de la fiche alphabétique, en notation abrégée, dans l'espace réservé.

Principes généraux de la notation.

Dans les anciens signalements, encore en usage pour les permis de chasse, passeports, livrets militaires, etc., les caractères de dimensions sont indiqués par les seuls termes petit, moyen, grand.

Bertillon a eu l'idée d'étendre la gamme de notation pour signaler les cas intermédiaires et les cas extrêmes, ces derniers étant les plus intéressants et les plus démonstratifs. Les termes petit et grand sont atténués par des parenthèses, accentués par le soulignement. On obtient ainsi la gamme suivante :

Très petit, petit, légèrement petit, moyen, légèrement grand, grand, très grand.

En désignant le terme petit par la lettre *p*, le terme grand par l'abréviation *g* et moyen par *m*, on note ainsi la gamme ci-dessus :

$$\underline{p} \quad p \quad (p) \quad m \quad (g) \quad g \quad \underline{g}$$

La même notation s'applique pour tous les caractères de forme, d'inclinaison, etc.

Les caractères moyens sont naturellement beaucoup plus fréquents que les autres. C'est ainsi que la taille moyenne des Français étant de 1 m. 65, on trouve cinquante pour cent d'entre eux ayant une taille voisine de cette moyenne. Chez ces sujets, la taille ne saurait par suite constituer un caractère important pour l'identification. *On se dispensera donc d'inscrire dans les cases correspondantes sur la fiche alphabétique les caractères signalétiques qui auraient une valeur moyenne ou intermédiaire* (1). Si l'on prend par exemple la hauteur du nez, on ne la signalera que lorsqu'elle sera très petite, petite, grande ou très grande, par les notations respectives p, p, g, g.

Front.

On étudie dans le front l'*inclinaison*, la *hauteur*, la *largeur* et les *particularités*.

Inclinaison. — Le sujet ayant un port de tête normal, sa ligne frontale, vue de profil, présente une inclinaison qui varie entre une position très oblique (front fuyant) et une position verticale; entre ces deux extrêmes on remarque la position moyenne qui est qualifiée d'intermédiaire.

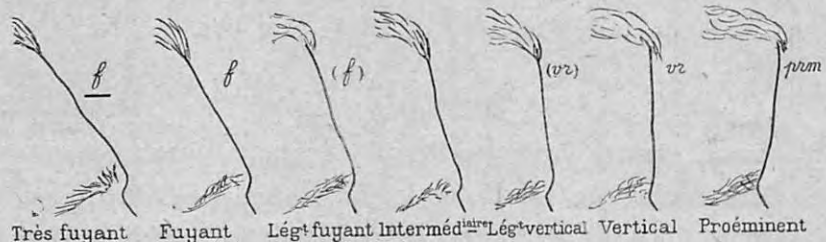

L'application du procédé d'atténuation et d'accentuation des caractères extrêmes, donne l'échelle suivante; très fuyant, fuyant, légèrement fuyant, intermédiaire, légèrement (ou presque) vertical, vertical et proéminent (au lieu de très vertical qui serait impropre). Notation :

f f (f) i (vr) vr prm

(1) Une seule exception est faite pour la crête du nez, dont le profil peut être concave, rectiligne ou convexe, avec les caractères d'atténuation ou d'accentuation: on signalera sur la fiche le cas où il serait rectiligne.

Hauteur. — La hauteur du front est la distance prise verticalement entre la ligne d'insertion naturelle des cheveux et un plan horizontal qui passerait sous les arcades sourcilières.

Cette dimension, comme toutes celles qu'il y a lieu d'envisager, doit être proportionnelle aux autres parties du visage ;

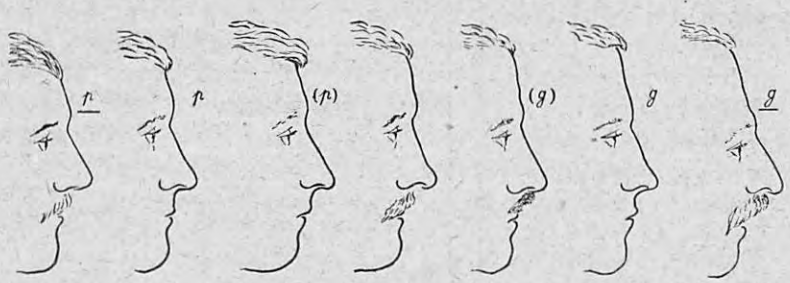

une hauteur de front moyenne équivaut au tiers de la hauteur du profil, appréciée de la ligne d'insertion des cheveux à la pointe du menton. La hauteur du front est désignée au moyen des notations de l'échelle des dimensions.

Largeur. — La largeur du front est appréciée de face, d'une tempe à l'autre, proportionnellement à la largeur de la figure et désignée par les notations de l'échelle des dimensions.

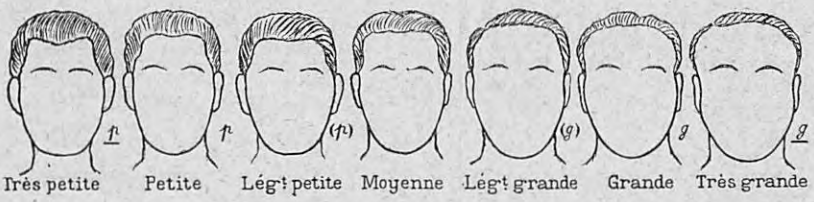

Particularités. — Noter ici la *proéminence des bosses frontales* et le *profil courbe* quand la ligne qui monte verticalement sur le front à partir de la racine du nez, au lieu d'être rectiligne, décrit une courbe assez prononcée.

Nez.

Le nez est examiné au point de vue :

1° De la *forme* de la ligne dorsale et de l'inclinaison de la *base*.

2° Des dimensions en *hauteur*, *saillie* et *largeur*.

3° Des *particularités*.

Dos. — Le dos, ou crête, est la ligne, vue de profil, qui va du point le plus creux de la racine au bout du nez.

On note *dos cave* (concave) quand la partie supérieure de cette ligne descend à peu près rectiligne et que la partie inférieure se porte en avant.

Le *dos rectiligne* est droit de la racine au bout.

Le *dos vexe* (convexe) décrit une courbe convexe à peu près régulière.

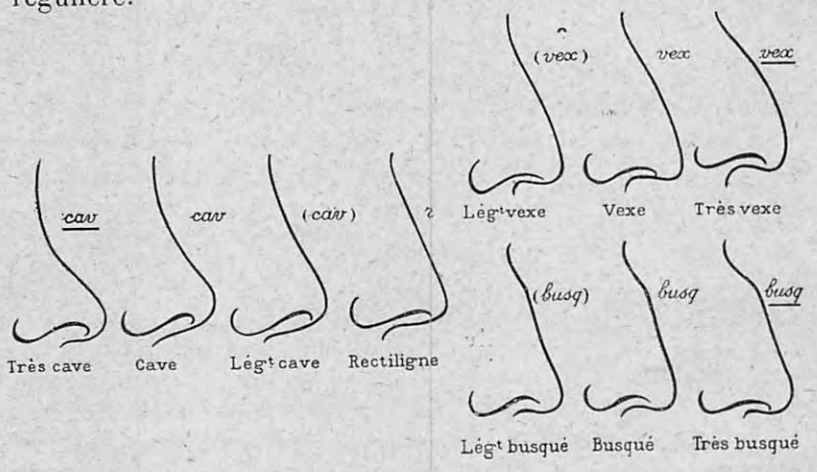

Le *dos busqué* est une variété du dos vexe ; mais au lieu de former une courbe régulière, il se compose de deux lignes droites ou légèrement courbes qui se coupent au tiers supérieur du dos du nez en formant un angle obtus.

On remarque parfois des lignes dorsales qui présentent des sinuosités plus ou moins accentuées, tout en rentrant dans

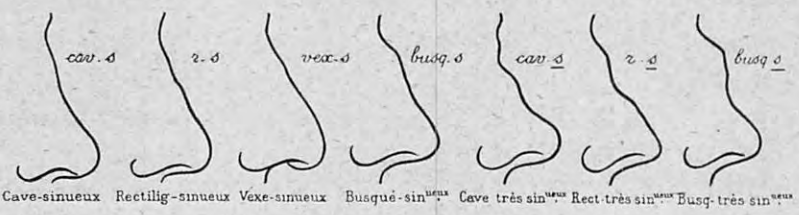

l'une des catégories : cave, rectiligne, vexe ou busqué ; on désigne ces formes par l'adjonction aux termes ci-dessus du qualificatif *sinueux* (remarquer que le terme sinueux ne peut être employé seul et qu'en outre il est susceptible d'accentuation ou d'atténuation, de même que les caractères cave et vexe).

Base. — L'inclinaison de la base du nez est indiquée non pas par la ligne qui va de la lèvre supérieure au bout du nez en suivant le cartilage médian, mais par la ligne qui part du point d'attache à la joue de la narine droite pour arriver au bout du nez, en suivant le bord libre de la narine.

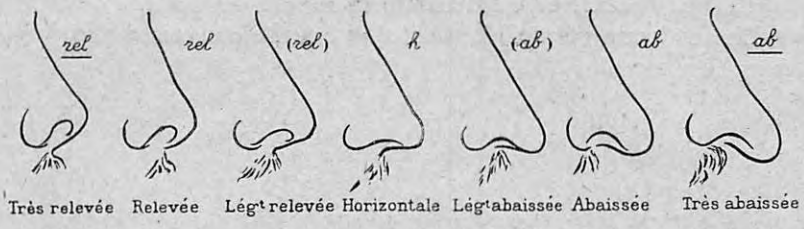

Cette inclinaison peut être *relevée*, *horizontale* ou *abaissée*, avec les atténuations ou accentuations, si bien que l'on obtient la notation :

rel rel (rel) h (ab) ab ab.

Hauteur. — La hauteur du nez s'apprécie non pas entre la racine et le bout, mais entre la racine et le point d'attache de la narine à la joue.

Un nez de hauteur moyenne a une longueur un peu inférieure au tiers de l'espace qui s'étend du menton à la ligne d'insertion des cheveux sur le front.

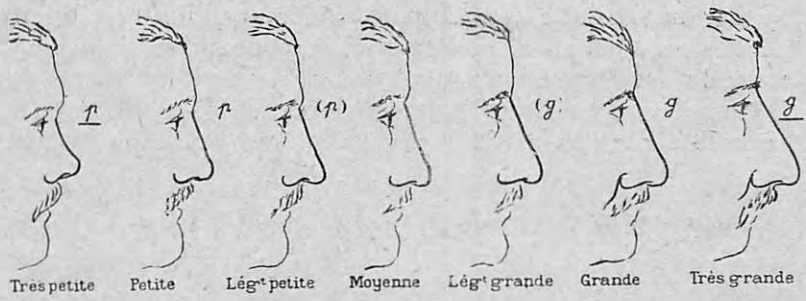

Saillie. — La saillie du nez est la distance comprise entre

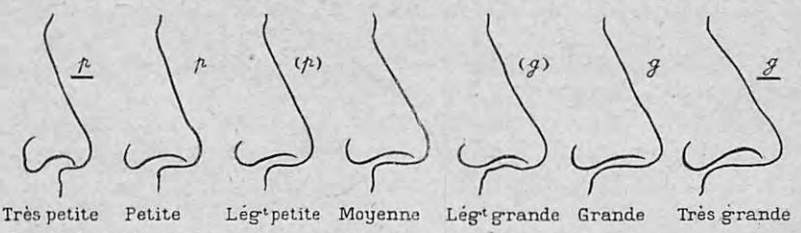

le point d'attache à la joue de la narine et le bout du nez.

Largeur. — La largeur est la plus grande distance comprise entre les deux ailes du nez. On répond à ces trois dernières rubriques par les notations de l'échelle des dimensions.

Particularités. — Les particularités qui doivent être notées quand elles sont très accentuées, sont : la *racine très étroite ou très large*; la *ligne dorsale en S* quand le dos vu de profil présente d'abord une forme cave et ensuite une

forme vexe; l'existence d'un *méplat* sur le dos, constituant un renflement ovale au tiers supérieur du dos du nez; le dos *très mince* ou *très large*, *écrasé*, *incurvé* à gauche ou à droite quand il décrit une courbe à gauche ou à droite de la ligne

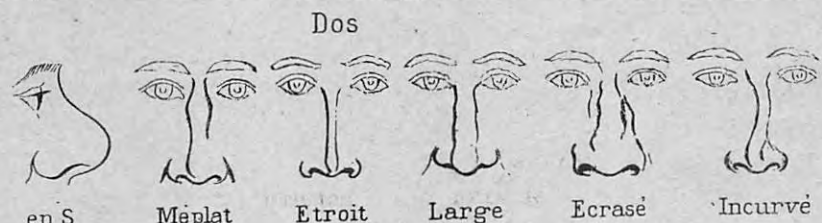

médiane; le *bout du nez effilé* ou *gros*, ou *dévié* à gauche ou à droite de la ligne médiane; vertical au milieu; *bilobé*, avec

fossette ou sillon; la *cloison découverte*, quand le cartilage médian dépasse notablement les narines.

Lèvres.

On note la *proéminence* de la lèvre supérieure par rapport à l'inférieure ou inversement, les lèvres *minces* ou *épaisses*, *peu* ou *largement bordées*; si elles ne sont pas appliquées sur les dents, noter *supérieure retroussée* et *inférieure pendante*. Indiquer, le cas échéant, la cicatrice d'opération du *bec de lièvre*.

Bouche.

Noter la *dimension* d'un coin à l'autre, la bouche *pincée* ou *bée*, les *coins relevés* ou *abaissés*, la *bouche oblique* à droite ou à gauche, l'obliquité étant considérée en allant de haut en bas.

Menton.

Indiquer l'*inclinaison* par les termes *fuyant* ou *saillant*, la

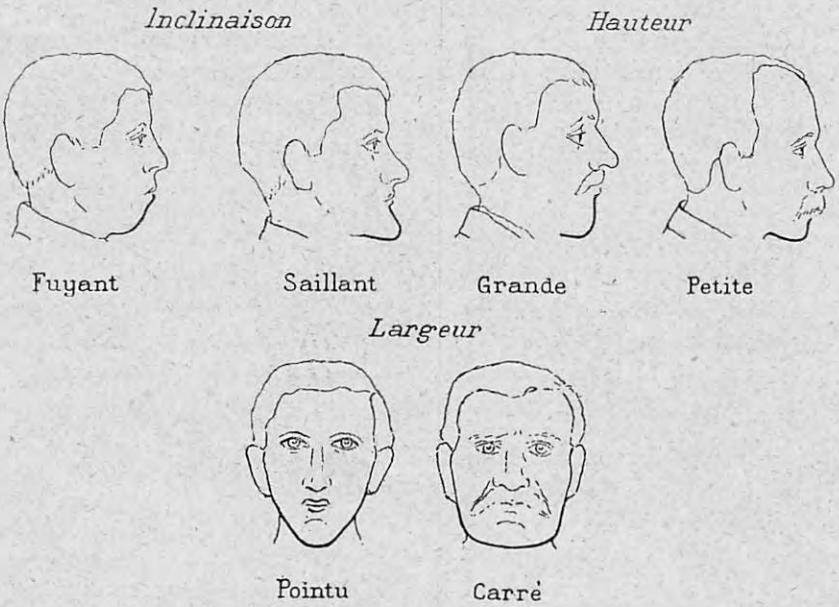

hauteur (menton *bas* ou *haut*), la *largeur* (menton *pointu* ou

carré). Noter en outre le *menton à houppe*, quand la courbure

Particularités

à houppe à fossette Bilobé

du profil est très accentuée, le *menton à fossette*, qui devient *bilobé* lorsque la fossette se prolonge en un sillon vertical.

Oreille droite.

A cause de leur fixité, les caractères de l'oreille droite,

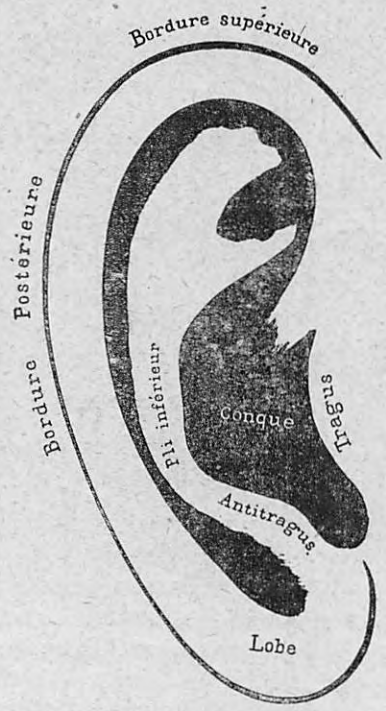

faciles à constater, comptent parmi les plus importants du signalement descriptif.

On étudiera successivement la bordure, le lobe, l'antitragus, le pli inférieur, l'écartement et la conque, tous termes que nous définirons ou que l'on trouvera sur le schéma ci-contre.

Bordure. — La bordure est l'ourlet qui entoure l'oreille à la partie supérieure et à la partie postérieure.

On envisage la BORDURE SUPÉRIEURE au point de vue de sa largeur, indiquée par la notation de l'échelle des dimensions. On note *plate* en cas d'absence totale de l'ourlet.

Bordure supérieure

Bordure postérieure

Les caractères de la BORDURE POSTÉRIEURE sont notés de la même façon.

Les PARTICULARITÉS de la bordure postérieure consistent surtout dans une largeur excessive de l'ourlet, qui paraît être un vestige de la disposition observée chez les animaux. C'est ce qui a conduit Bertillon à donner à cette disposition la qualification d'*élargissement darwinien*. De même on appelle *saillie darwinienne* la pointe en dent de scie que l'on observe parfois. Enfin Bertillon a désigné sous le nom de *tubercule*

darwinien une petite boule nacrée qu'il a observée chez certains individus à l'arrière de la bordure supérieure ; il s'agit là d'un caractère souvent fugitif, le tubercule n'étant autre

Particularités

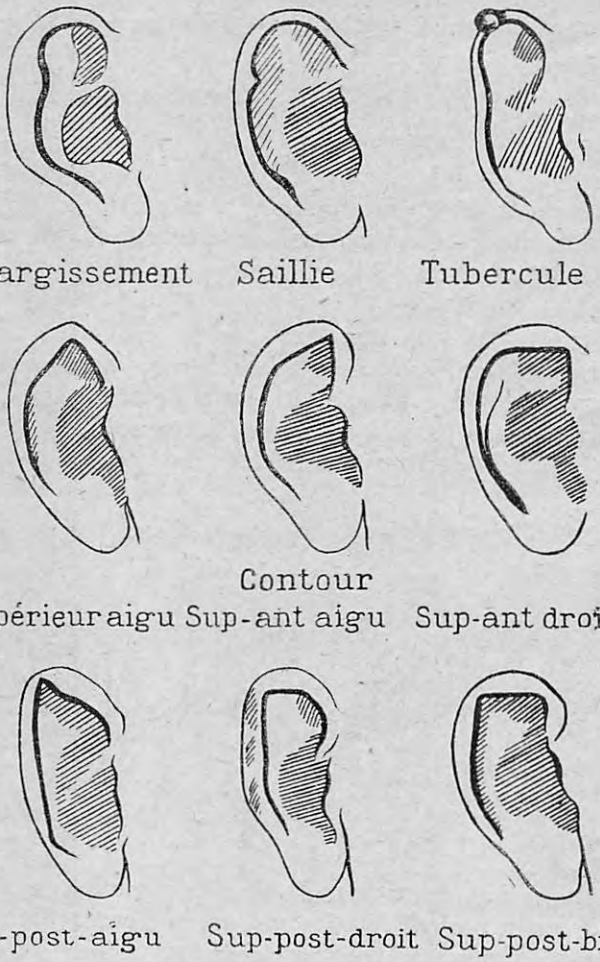

chose qu'un tophus goutteux, constitué par un dépôt d'acide urique, susceptible d'être résorbé.

Au lieu de présenter un contour arrondi, la bordure supérieure peut former un ou plusieurs angles. On note en face de *particularités de la fiche* :

Contour supérieur aigu, si un angle aigu existe au milieu de la bordure supérieure ;

Contour supéro-antérieur aigu ou droit, s'il existe un angle aigu ou droit à la partie antérieure de la bordure supérieure;

Contour supéro-postérieur aigu ou droit, s'il existe un angle aigu ou droit à la partie postérieure de la bordure supérieure.

L'oreille est dite à contour *bicoudé* lorsque la bordure supérieure, coudée à peu près à angle droit du côté de la joue, se recourbe encore à angle droit au niveau de la bordure postérieure.

Lobe.

Le lobe est la partie molle située à la partie inférieure de l'oreille. On étudie son *contour*, son *modelé* et ses *particularités*.

Contour. — Le contour du lobe est constitué par son bord libre. Suivant que le bord libre se soude à la joue en descendant, qu'il s'y attache à angle droit ou qu'il reste séparé de la joue jusqu'à hauteur du milieu du lobe, on a respectivement le *contour descendant*, le *contour en équerre*

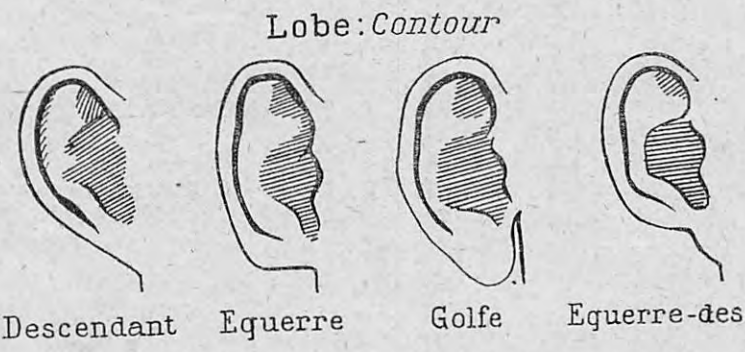

ou le *contour intermédiaire*. Ce dernier type est le plus fréquent. Assez rarement le lobe est complètement détaché de la joue; on réserve à ce type la dénomination de *contour golfe* (par suite du golfe existant entre le lobe et la joue).

Certains lobes ont un bord libre qui se dirige vers la joue comme dans la forme équerre et qui descend au moment de se souder à la joue, on les note *équerre-descendant*.

Modelé. — Le modelé de la surface du lobe peut être : *traversé* quand la fossette qui se trouve en avant de la bordure postérieure se prolonge à travers le lobe jusqu'à la joue; *uni*,

lorsque la surface en est absolument plate, sans creux ni bosse ; *éminent* quand le lobe présente une forme mamelonnée.

Lobe : *modelé*

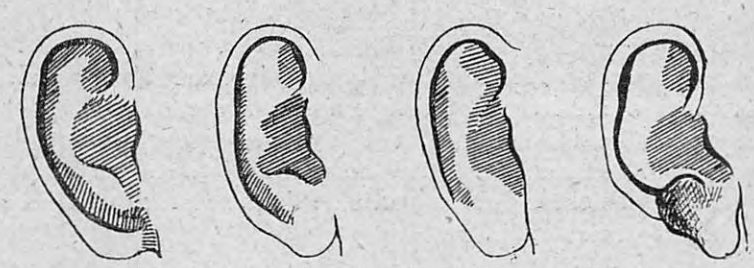

Traversé Intermédiaire Uni Eminent

Quand la surface n'est ni traversée, ni unie, ni éminente, le modelé est dit *intermédiaire* et ne se note pas.

Particularités. — Indiquer les anomalies de hauteur du

Lobe : *hauteur*

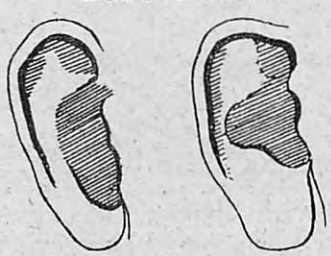

Petite Grande

Particularités

Pointu Carré Ride oblique post.

lobe par les termes *petit* ou *grand*, et celles de la largeur par

les mots *pointu ou carré*. (Un lobe à contour descendant ne doit pas être noté pointu).

Noter aussi la *ride oblique postérieure* qui traverse parfois le lobe en diagonale de haut en bas et d'avant en arrière.

Antitragus.

L'antitragus est le petit cartilage généralement triangulaire qui surmonte le lobe ; il fait face à un autre cartilage appelé tragus qui tient à la joue, dont les variétés de formes sont beaucoup moins intéressantes au point de vue signalétique.

On note les caractères suivants de l'antitragus : *inclinaison*, *profil* et *particularité*.

Inclinaison. — La ligne droite imaginaire qui réunirait les deux extrémités de l'antitragus a une obliquité d'arrière en avant et de haut en bas, variable depuis l'horizontale jusqu'à

Antitragus : *inclinaison*.

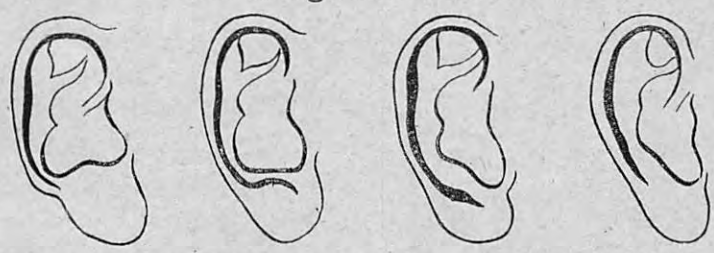

Très horizontale Horizontale Intermédiaire Oblique

45°, en passant par une inclinaison *intermédiaire*, le port de tête étant normal. Quand cette ligne imaginaire est oblique en arrière, on l'indique par la mention plus qu'horizontale qui s'écrit *h*.

Profil. — Le profil de l'antitragus, formé par son bord

Antitragus : *profil*.

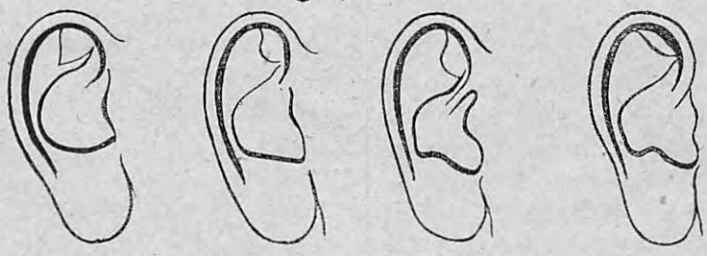

Cave Rectiligne Intermédiaire Saillant

libre décrit parfois une courbe au-dessous de la droite imaginaire dont il est parlé plus haut : le profil est *cave*. Quand le profil se confond avec cette droite, il est *rectiligne* ; il est *intermédiaire*, s'il s'élève un peu au-dessous ; enfin il est *saillant*, lorsqu'il forme une pointe nettement marquée.

Particularités. — Noter *canal étroit* lorsque le tragus et

Particularités

Canal étroit

l'antitragus sont très rapprochés et que l'intervalle qui les sépare n'est guère supérieur à 2 millimètres.

Pli inférieur.

Le pli inférieur est le relief qui continue l'antitragus et qui monte vers le haut de l'oreille parallèlement à la bordure postérieure ; ce pli est envisagé au point de vue de la posi-

Pli inférieur

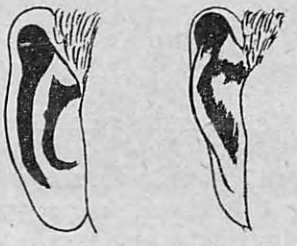

Cave Vexe

tion qu'il occupe par rapport à une ligne droite horizontale imaginaire qui partirait du milieu du tragus et passerait devant la bordure postérieure.

Si nous plaçons horizontalement sur le milieu du tragus une petite tige droite et rigide, trois cas peuvent se présenter :

ou la tige touche seulement la bordure, *pli cave* (pour concave); ou la tige touche à la fois le pli et la bordure, *pli intermédiaire*; ou la tige touche seulement le pli, qui est dit *vexe* (pour convexe).

Ecartement. — L'écartement du pavillon est à noter lorsqu'il est exagéré; si l'ensemble du pavillon avec le lobe est uniformément écarté de l'arrière de la tête, on a l'*écartement total*; mais c'est le plus souvent l'*écartement supérieur* ou *postérieur* qui est à noter. Spécifier quand l'une des oreilles seulement est écartée.

Ecartement

Supérieur Postérieur Total

Conque. — On désigne sous le nom de conque la cavité de l'oreille; ses dimensions anormales s'indiquent : pour la hauteur, *basse* ou *haute*, pour la largeur, *étroite* ou *large*. La conque est *repoussée* lorsqu'elle manque de profondeur, le fond se trouvant au niveau de l'antitragus et du pli inférieur. Quand l'origine de la bordure de l'oreille vient se souder au pli inférieur en partageant la conque en deux parties, on note *conque traversée*.

Face.

Contour de profil.

On distingue le *profil fronto-nasal*, qui va de l'insertion des cheveux au bout du nez, le *profil naso-buccal*, qui s'étend de la base du nez au menton, et le *profil occipital* qui va de la nuque au sommet de la tête.

Profil fronto-nasal. — On note : 1° Le *profil grec*, dans lequel le front et le nez sont en ligne droite et le creux de la racine du nez à peine marqué. Ce profil, assez rare, est qualifié de *continu*.

2° Le *profil brisé*, dans lequel un front se rapprochant de

la verticale et un nez rectiligne forment une ligne brisée; le creux de la racine du nez est très petit.

Profil *fronto-nasal*.

Continu Brisé Parallèle Anguleux Arqué Ondulé

3° Dans le *profil parallèle* les lignes de profil du front et du nez prolongées sont parallèles.

Profil naso-buccal. — On appelle *prognathisme* la proéminence du bas de la face, qu'on remarque surtout chez les individus de race noire; cette expression s'applique éga-

Profil *naso-buccal*

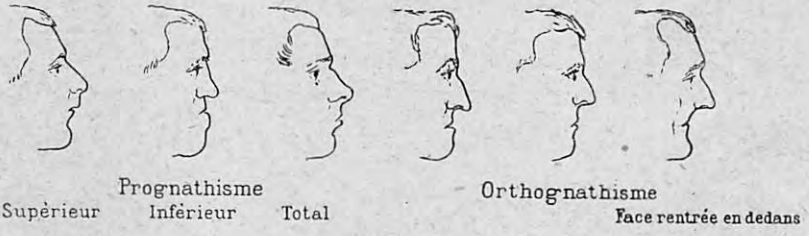

Prognathisme Supérieur Prognathisme Inférieur Prognathisme Total Orthognathisme Face rentrée en dedans

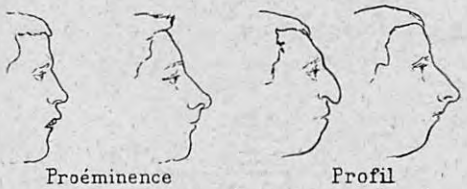

Proéminence dentaire Proéminence des os de la base du nez Profil Semi-lunaire Profil En pignon

lement à la conformation osseuse du profil de certains sujets de race blanche chez qui la partie antérieure des mâchoires est fortement projetée en avant d'une verticale idéale qui toucherait l'œil, vu de profil. Suivant qu'il s'agit de l'une ou l'autre mâchoire, on note *prognathe supérieur* ou *inférieur*; s'il s'agit à la fois des deux mâchoires on note *prognathe total*.

L'inverse du prognathisme est l'*orthognathisme*. Chez les orthognathes, la partie antérieure des mâchoires coïncide

avec la verticale idéale qui passerait en avant de l'œil vu de profil; il y a lieu de préciser : *orthognathe supérieur* ou *total*. Dans les cas outrés où les mâchoires sont en arrière de la verticale, on emploie l'expression, *face rentrée en dedans*.

L'ensemble du profil est dit *semi-lunaire* quand un front à profil courbe et fuyant est combiné avec un nez à dos vexe et un menton fuyant.

Profil occipital. — On note aussi l'*occiput plat* quand la ligne du cou monte verticalement jusqu'au sommet de la tête et l'*occiput bombé* quand on constate une forte proéminence au-dessus de la partie arrière du cou.

Malformations craniennes

Occiput plat — Occiput bombé — Bonnet à poils — Carène — Besace

Noter également la hauteur crânienne, *bas* ou *haut*.

Hauteur cranienne

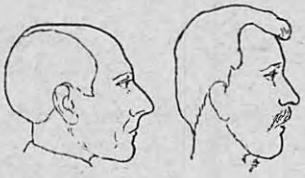

Bas — Haut

Contour de face.

La forme du contour général de la tête vue de face dépend, d'une part, du rapport entre sa hauteur et sa largeur et, d'autre part, du rapprochement ou de l'écartement plus ou moins considérable des pariétaux, des zygomes et des angles de la mâchoire inférieure examinée au-dessous des oreilles.

Lorsque les pariétaux sont très écartés, les mâchoires très rapprochées et que le visage se termine par un menton pointu, le contour de la face est dit *en toupie*.

Les pariétaux et les mâchoires rapprochés, avec des zygomes très écartés, donnent la *face en losange*.

La forme opposée à la face en toupie est celle dite *en pyramide* ou *en poire* dans laquelle les pariétaux sont très rapprochés, le front étroit et les mâchoires très écartées.

Dans les cas où la face peut être inscrite à peu près dans un carré dans un cercle ou dans un rectangle, on note con-

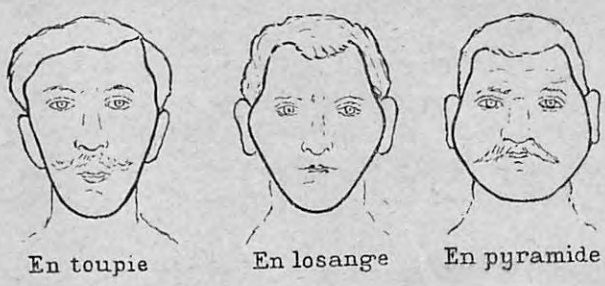

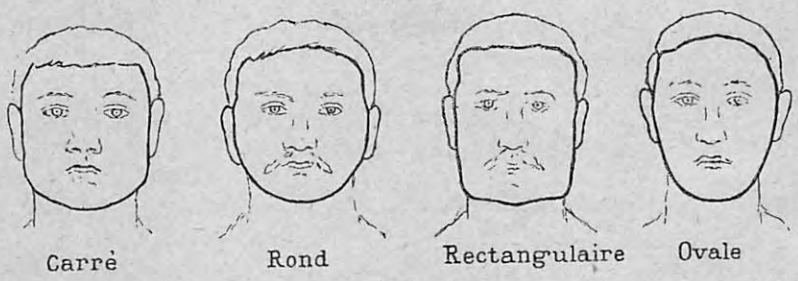

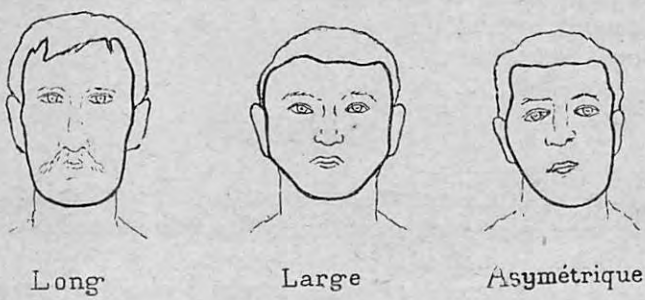

tour de face *carré*, *rond* ou *rectangulaire*; la forme *ovale* ou type normal ne doit jamais être notée.

La disproportion entre la hauteur et la largeur de la face donne lieu à l'emploi des termes *long*, *étroit* ou *large*.

Lorsque la ligne des yeux, des sourcils des narines, de la bouche est oblique suivant une ligne se dirigeant vers

l'épaule droite ou vers l'épaule gauche, on note *asymétrique* à droite ou à gauche.

Quand il n'y a pas lieu d'employer les termes qui précèdent, on indique la raison pour laquelle le contour de face n'est

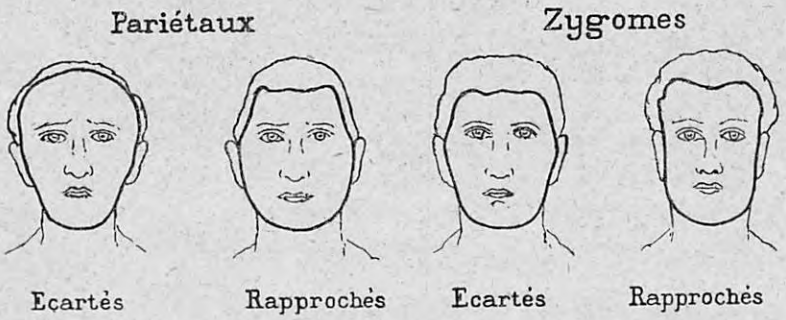

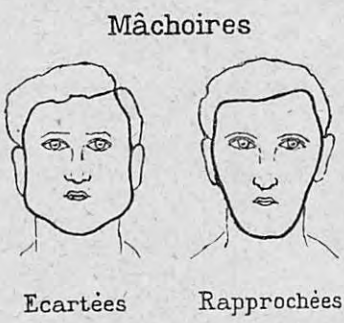

pas ovale au moyen des expressions : *pariétaux écartés* ou *rapprochés*, *zygomes écartés* ou *rapprochés*, *mâchoires écartées* ou *rapprochées*.

Sourcils.

Indiquer l'EMPLACEMENT des sourcils, *bas* ou *hauts*, suivant leur distance du globe oculaire ; l'un des sourcils peut être plus haut que l'autre.

Noter la DIRECTION *oblique interne*, quand la partie bien apparente descend obliquement du côté du nez, et *oblique externe*, quand elle se dirige vers les oreilles.

La FORME est à indiquer quand les sourcils sont *fortement arqués* (en demi-cercle) ou *rectilignes* (absolument droits), ou encore *sinueux*.

Les DIMENSIONS anormales de la partie plantée s'expriment :

en longueur par les termes *courts* ou *longs*; en largeur, par les mots *étroits* ou *larges*.

Noter enfin les sourcils *clairsemés*, *clairsemés en queue* (à la partie externe), et *fournis* ou *drus*. Les sourcils sont *réunis* quand une touffe de poils plantés sur la racine du nez les fait se rejoindre; les sourcils *en brosse* ont des poils hérissés et longs.

La NUANCE des sourcils ne doit être notée que si elle tranche avec celle des cheveux; par exemple, sourcils blonds si les cheveux sont chatain foncé et inversement.

Corpulence.

La corpulence qui vise la largeur du cou, de la carrure et de la ceinture s'indique par les termes *petit* et *grand*.

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES POUR L'INSCRIPTION SUR LA FICHE DES CARACTÈRES DESCRIPTIFS

Petit	p	Antérieur	∝
Grand	g	Postérieur	ꝓ
Fuyant	f	Externe	ɛ
Vertical	vr	Interne	i
Proéminent	prm	Supérieur	⊥
Bosses frontales proém^{tes}	bs prm	Inférieur	⊤
Profil courbe	profil c	Gauche	ℊ
Cave	cav	Droit	ꝺ
Rectiligne	r	Oblique	b
Vexe	vex	Fossette	fst
Busqué	busq	Parallèle	prl
Sinueux	s	Plate	pl
Relevé	rel	Equerre	qr
Abaissé	ab	Descendant	desc
Dévié	dv	Traverse	tra
		Eminent	émi
		Horizontal	h
		Saillant	sa

Couleur de l'iris gauche.

L'iris est le cercle coloré de l'œil, au centre duquel on voit un autre petit cercle noir qui est la pupille.

L'examen de la couleur de l'iris doit être fait dans les meilleures conditions d'éclairage : lumière naturelle et

directe ; aussi, dans une pièce éclairée d'un seul côté, faut-il que l'œil examiné regarde du côté de la fenêtre. On observe l'iris gauche parce qu'il est opposé à la main droite de l'observateur qui soulève la paupière supérieure de cette main.

Les iris peuvent être rangés en deux catégories : les *impigmentés* et les *pigmentés*.

Les iris impigmentés présentent une teinte bleue uniforme, ce bleu peut être clair (*azur*) ou foncé (*ardoisé*) ; mais le plus souvent, il présente un ton violacé laiteux qui est appelé « *intermédiaire* » parce qu'il occupe le milieu entre l'azur et l'ardoisé. Ces iris sont, en outre, très fréquemment striés de filaments blancs plus ou moins abondants qui ont reçu le nom de *pâles*.

Dans les iris pigmentés, on remarque autour de la pupille une coloration qui est comme superposée au fond bleu et qui présente les degrés d'intensité suivants :

Pigment jaune, qui se rapproche de la fleur de soufre, du jaune paille ou de l'écorce de citron ;

Pigment orange, qui ressemble à l'écorce de l'orange ;

Pigment châtain, semblable à l'écorce de la châtaigne sèche ou encore à l'enveloppe desséchée de la noisette ;

Pigment marron, qui rappelle l'écorce du marron d'Inde frais, lorsqu'elle est encore brillante.

On remarque que, d'une manière générale, le pigment augmente en quantité en même temps qu'il augmente en qualité, c'est-à-dire qu'un pigment jaune est habituellement peu abondant et que la surface couverte est d'autant plus considérable qu'on approche du marron ; ce dernier pigment seul couvre dans certains cas la totalité de l'iris.

L'AURÉOLE est la partie de l'iris qui touche à la pupille ; cette partie est habituellement le siège du pigment.

La PÉRIPHÉRIE est la zone extérieure de l'iris, celle qui confine au blanc de l'œil ; on y voit généralement le fond bleu plus ou moins mélangé de pigment et de verdâtre.

Il arrive parfois que deux iris ayant la même nuance de pigment et la même nuance de fond sont, à distance, très différents l'un de l'autre par suite de l'inégalité dans l'étendue des zones respectives : l'un présentera un pigment abondant sur un fond restreint tandis qu'on verra dans l'autre le même pigment en petite quantité sur un fond occupant une grande surface ; dans ce dernier cas, il y a lieu de souligner la périphérie tandis que dans le premier cas, on soulignerait l'auréole ; s'il y a égalité de surface des deux zones, on inscrit entre les deux lignes le signe =.

Les inscriptions à porter sur la ligne « auréole » sont : *pâle* (pour les iris impigmentés) et, pour les autres, *jaune*, *orangé*, *châtain* et *marron*. On fait suivre ces termes (sauf pour le pâle) de l'indication du ton, *clair*, *moyen* ou *foncé* et on les fait précéder des expressions *dentelé*, *concentrique* et *rayonnant* qui indiquent la manière dont le pigment et le pâle sont disposés. Le terme dentelé indique que le pigment (ou le pâle) en petite quantité est disposé comme une dentelle laissant apercevoir le fond ; le mot concentrique indique un petit cercle entourant la pupille, enfin la forme rayonnante existe lorsque la matière colorante couvre toute l'auréole et envoie des rayons dans la périphérie.

Les inscriptions à porter sur la ligne « périphérie » sont : *azur*, *intermédiaire*, *ardoise*, *pâle*, *jaunâtre*, *verdâtre* et quelquefois l'un des pigments. Voir ci-après un tableau montrant la concordance entre les teintes de l'auréole et celle de la périphérie.

	IMPIGMENTÉS	PIGMENTÉS			
Auréole.	Dentelé ou concentrique ou rayonnant.	Dentelé ou concentrique ou rayonnant.	Dentelé ou concentrique ou rayonnant.	Concentrique ou rayonnant.	Rayonnant.
	Pâle.	Jaune clair ou moyen ou foncé.	Orangé clair ou moyen ou foncé.	Châtain clair ou moyen ou foncé.	Marron clair ou moyen ou foncé.
Périphérie.	Azur ou intermédiaire ou ardoisé.	Azur ou intermédiaire ou ardoisé.	Azur ou intermédiaire ou ardoisé.	Intermédiaire ou ardoisé.	Ardoisé.
	Pâle.	Pâle jaune.	Jaune orangé.	Jaune orangé châtain.	Jaune orangé châtain marron.
		Verdâtre.	Verdâtre.	Verdâtre.	Verdâtre.

Particularités. — Les iris présentant des petites taches marron ou rousses comme on en voit sur le dos de la truite sont dits *truités* ; noter les taies ou taches blanches qu'on remarque sur l'iris.

Les pupilles qui, en pleine lumière, occupent la moitié de l'iris sont dites *dilatées* ; celles qui affectent la forme d'une poire sont notées *piriformes* ; d'autres ne sont pas au centre de l'iris (*excentriques*).

Noter : *ne voit pas de l'œil gauche* ou *droit*, quand le sujet,

privé de la vue, a encore le globe oculaire et *amputé de l'œil gauche* ou *droit* si l'orbite est vide.

Noter enfin les sujets porteurs d'un *œil de verre*.

Cheveux.

La NUANCE des cheveux est désignée à l'aide de l'échelle de termes suivant :

Blond albinos, *blond clair*, *blond moyen*, *blond foncé*, *châtain clair*, *châtain moyen*, *châtain foncé*, *châtain noir* et *noir pur;* ce dernier terme est employé pour désigner les cheveux noir plume de corbeau.

A côté de l'échelle ci-dessus, notons les *roux-clairs*, *moyens* ou *foncés*, puis le mélange du roux avec le blond et le châtain; pour les *roux-blonds* et les *roux-châtains*, on met en avant la nuance dominante.

Enfin le terme *grisonnant*, *atténué* ou *accentué* s'il y a lieu, est ajouté le cas échéant aux termes précédents.

Aux PARTICULARITÉS, on indique la nature des cheveux par les termes : *ondés*, *bouclés*, *frisés* et *crépus*; l'abondance, par les mots *clairsemés* ou *abondants* et la *calvitie frontale*, *tonsurale* ou *pariétale* (quand la frontale et la tonsurale se rejoignent). Noter aussi les *mèches de nuance différente*, les cheveux *teints* et le cas où le sujet porte une *perruque*.

Barbe.

La nuance de la barbe est indiquée par les termes indiqués ci-dessus pour les cheveux. C'est surtout la nuance de la moustache qui doit être indiquée.

Race.

La race se note seulement en cas d'exotisme; employer les termes : *nègre*, *mulâtre*, *arabe*, *chinois*, *gitane*, etc.

Teint.

Pour la race blanche, le teint est noté au moyen des rubriques : *pigmentation* et *sanguinolence*.

On entend par pigmentation la couleur brun jaunâtre de la peau et par sanguinolence la quantité plus ou moins grande de sang qui apparaît à travers la peau.

On répond à ces deux rubriques par les termes de l'échelle de dimensions.

ABRÉVIATIONS DES TERMES EMPLOYÉS POUR LA DESCRIPTION DES CARACTÈRES DE COULEUR

Azur	az	Concentrique	c
Intermédiaire violacé	i	Rayonnant	r
Ardoisé	ard	Blond	bl
Jaune	j	Roux	rx
Orangé	or	Grisonnant	grs
Châtain	ch	Clair	cl
Marron	mar	Moyen	m
Verdâtre	v	Foncé	f
Dentelé	d		

Age déclaré et âge apparent.

Noter l'âge déclaré d'après les indications d'état-civil. L'âge apparent n'est indiqué que lorsqu'il diffère de l'âge déclaré; quand il correspond à l'âge déclaré, on l'indique par le signe =.

CHAPITRE IV

MARQUES PARTICULIÈRES

PAR

M. PAYEN

On entend par marques particulières les cicatrices, nævi envies, tatouages, etc... qui ne sont pas susceptibles de disparaître et dont la *description* et la *localisation* précises permettent l'identification de la personne sur laquelle ces marques ont été relevées.

La *description* des marques comprend l'indication de la *nature*, de la *forme*, de la ou des *dimensions* et de l'*inclinaison* ou *direction générale*.

Parmi les termes employés pour distinguer la *nature* des marques, notons : abcès, brûlure, furoncle, pour cicatrice provenant d'un abcès, d'une brûlure, d'un furoncle; cicatrice, pour marque provenant de coupure, de plaie contuse ; envie de vin, de café au lait, de couenne, tache étalée de couleur variée ; nævus ou grain de beauté, de teinte plus foncée que la peau et généralement non proéminent ; tatouages, pour lesquels il faut indiquer la couleur (bleu, rouge ou noir) et le sujet. Les tatouages sont quelquefois surchargés par un dessin plus ombré ou plus ou moins effacé, soit par le temps soit par des acides ou autres procédés ; dans ce cas, il reste toujours une cicatrice à l'emplacement qu'occupait le tatouage.

En ce qui concerne la *forme*, les marques courbes sont presque toutes à cavité supérieure ou inférieure. Néanmoins, celles dont la corde est verticale, ont la cavité tournée soit en avant (antérieure), soit en arrière (postérieure), soit vers l'un des plans externes, soit vers la médiane (interne) ; les courbes situées sur la médiane même sont à cavité à gauche ou à droite. Pour les bras, se rappeler que la face antérieure correspond à la paume et la face postérieure au côté des

ongles ; que le plan externe va de l'épaule au pouce et le plan interne de l'aisselle au petit doigt.

La *dimension* d'une courbe est indiquée par sa corde comme d'ailleurs l'inclinaison.

Les marques dont *l'inclinaison* n'est ni verticale, ni horizontale sont obliques ; ce terme doit être suivi de l'indication du plan sur lequel arriverait la marque si on la prolongeait en descendant, le sujet étant dans la position du soldat sans arme, la paume en avant.

Lorsqu'une marque n'est pas immédiatement sur l'un des points de repère désignés au tableau de *localisation* ci-après il y a lieu de noter qu'elle se trouve à telle distance au-dessus ou au-dessous, à gauche ou à droite, en avant ou en arrière, sur le milieu, le haut ou le bas de ces différents repères.

Les marques particulières ne sont plus utilisées à l'heure actuelle pour l'identification définitive des individus, identification qui est effectuée par l'étude des empreintes digitales. C'est seulement à titre de complément du signalement descriptif que ces marques particulières ont encore une certaine importance, puisqu'elles peuvent faciliter la reconnaissance d'un individu sur la voie publique et son arrestation. On comprend donc pourquoi un espace minime a été réservé au verso de la fiche alphabétique pour la description des marques particulières, qui ne doit comprendre que *trois ou quatre marques nettes, situées de préférence sur la face, la tête, les mains ou les avant-bras.*

Tableau des termes signalétiques usités pour la description des marques particulières.

DESCRIPTION

NATURE OU DÉSIGNATION.	
Abcès	—— (1)
Amputation	amp.
Ankylose	k
Brûlure (cicatrice de)	——
Cicatrice (coupure ou plaie contuse)	cic.
Envie	——
Furoncle	fur
Loupe	——

(1) Le tiret (——) placé en regard d'un mot indique qu'il n'est pas susceptible d'abréviation.

Nævus	vn
Point cicatriciel	pt cic
Proéminence (de chair)	prm
Rousseurs	rouss
Scrofule	scrof
Strié (ongles)	——
Tatouage	tat
Variolé	vrl
Verrue	——

Forme et Sens.

Rectiligne				r
Courbe à concavité.	supérieure			⌒
	inférieure			⌣
	pour les marques verticales situées	hors de la médiane.	antérieure	⊂
			postérieure	⊃
			interne	) (
			externe	( )
		sur la médiane.	à gauche	⊃
			à droite	⊂
Sinueux				sn
Brisé				br
Angle				gl
Circulaire				circ
Creuse				——
Croissant (en)				——
Équerre				qr
Étoilé				étl
Informe				inf
Ovale				ov
Triangle				trigl
En forme de Z X Y M N T				——

Dimension.

L'unité de dimension est le centimètre; 4,5 signifie 4 centimètres et 5 millimètres. Quand une cicatrice linéaire a plus de deux millimètres de largeur, on note 3/0,4, ou trois centimètres de longueur sur quatre millimètres de largeur.

Pour les cicatrices ovales, envies, tatouages, etc..., on indique 5/2, soit cinq centimètres de long sur deux centimètres de large.

Les nævi sont dits petits ou forts sans indication de dimension pour les moyens.

Qualificatifs divers relatifs aux dimensions ou au nombre.

Petit	p
Grand	g
Léger	lg
Fort	frt

Notamment	nt
Quelques	qq
Plusieurs	pls
Nombreux	nb
Distancés	dst

INCLINAISON OU DIRECTION GÉNÉRALE.

Horizontal		h
Vertical		vr
Oblique.	antérieur	∫∝
	postérieur	∫ρ
	externe	∫ε
	interne	∫i
	à gauche	∫ʃ
	à droite	∫ſ

Tableau des termes signalétiques usités pour la description des marques particulières.

LOCALISATION

PRÉPOSITION LOCATIVE.

à précède toujours une indication numérique, laquelle est elle-même suivie de l'une des prépositions locatives suivantes :

Dessus	⊥
Sous	⊤
Gauche	ʃ
Droit	ſ
Arrière	ari
Avant	avt
Milieu	ml
Haut	——
Bas	——
Côté	——

Côtés et faces.

Antérieur	∝
Postérieur	ρ
Externe	ε
Interne	i

LÉGENDE DE LA PLANCHE I

1. Cicatrice ovale de 4 centimètres sur 1 cm. 5, oblique antérieure, à 4 centimètres en avant du tragus droit.
2. Cicatrice courbe à cavité antérieure de 3 centimètres, verticale, à 2 centimètres en avant du tragus droit.
3. Cicatrice courbe à cavité inférieure de 3 centimètres, oblique postérieure, à 1 centimètre en arrière du lobe droit.
4. Cicatrice courbe à cavité postérieure de 2 centimètres, verticale, à 1 centimètre au-dessous du lobe droit.
5. Deux nœvi, distancés de 2 centimètres verticalement, à 7 centimètres au-dessous et en avant du lobe droit et à 1 centimètre au-dessus du maxillaire.
6. Cicatrice rectiligne de 4 centimètres, oblique externe, sur le milieu du sourcil droit.
7. Point cicatriciel à 1 cm. 5 au-dessus de la pointe interne du sourcil droit.
8. Cicatrice courbe à cavité à gauche de 3 centimètres, verticale, à 5 centimètres au-dessus de la racine du nez.
9. Cicatrice rectiligne de 3 centimètres sur 3 millimètres, verticale, à 3 centimètres au-dessus de la pointe externe du sourcil gauche.
10. Cicatrice courbe à cavité supérieure de 2 centimètres, horizontale, à 2 cm. 5 au-dessous du milieu de la paupière inférieure droite.
11. Nœvus à 1 centimètre au-dessous de l'angle externe de l'œil gauche.
12. Trois nœvi en triangle, distancés de 1 cm. 5, à 1 centimètre en arrière de l'angle gauche de la bouche.
13. Cicatrice courbe à cavité interne de 2 centimètres, verticale, à 2 centimètres en arrière de la narine gauche.
14. Cicatrice rectiligne de 4 centimètres sur 5 millimètres, oblique à droite, sur la pointe du menton.

Exemples de relevé des marques particulières.

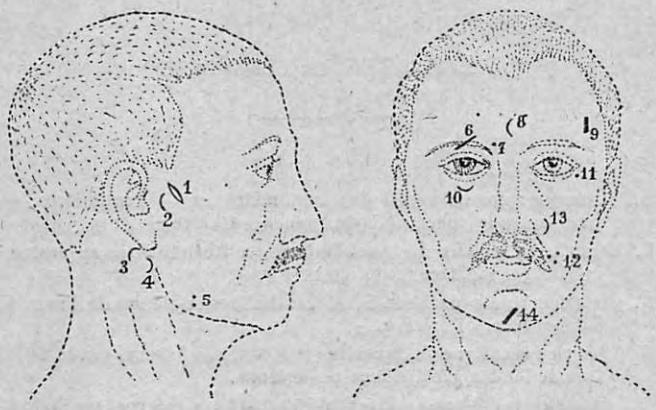

1. cic ovr de 4/1,5 bx à 4 avt trg d
2. cic cx de 3 vr à 2 avt trg d
3. cic c de 3 bp à 1 ari lob d
4. cic cp de 2 vr à 1 c lob d
5. 2 nv dst de 2 vr à 7 c et avt lob d et 1 ≤ mx
6. cic r de 4 bE ml src d
7. pt cic à 1,5 ≤ pt i src d
8. cic cf de 3 vr à 5 ≤ rc nez
9. cic r de 3/0,3 vr à 3 ≤ pt E src f
10. cic c≤ de 2 h à 2,5 c ml pp c d
11. nv à 1 c gl E œil f
12. 3 nv en trigl dst de 1,5 à 1 ari gl f bc
13. cic ci de 2 vr à 2 ari nr f
14. cic r de 4/0,5 bd pt menton

LÉGENDE DE LA PLANCHE II

1. Tatouage : cœur traversé de 5 centimètres sur 4 centimètres, vertical, entre le pouce et l'index gauches face postérieure.
2. Cicatrice circulaire de 3 centimètres, à 4 centimètres au-dessus du médius gauche, face postérieure.
3. Cicatrice ronde de 1 cm. 5, à 2 centimètres au-dessus de l'annulaire gauche, face postérieure.
4. Cicatrice rectiligne de 3 centimètres, oblique interne, sur la 2e jointure de l'index gauche, face postérieure.
5. Cicatrice rectiligne de 3 centimètres, oblique externe, sur le bas de la 1re phalange du médius gauche, face postérieure.
6. Cicatrice courbe à cavité interne de 2 centimètres, verticale, sur le milieu de la 2e phalange de l'annulaire gauche, face postérieure.
7. Cicatrice courbe à cavité inférieure de 2 cm. 5, oblique interne, sur la 2e jointure de l'auriculaire gauche, faces postérieure et interne.
8. Cicatrice courbe à cavité inférieure de 3 centimètres, oblique externe, à 2 centimètres au-dessus de l'espace auriculaire-annulaire gauche, face antérieure.
9. Cicatrice en croissant à cavité supérieure de 4 centimètres sur 1 centimètre, oblique externe, à 2 centimètres au-dessus de l'index gauche face antérieure.
10. Cicatrice en γ de 2 centimètres, verticale, sur le haut de la 1re phalange de l'annulaire gauche, face antérieure.
11. Cicatrice courbe à cavité interne de 2 cm. 5, verticale, sur la 3e jointure de l'annulaire gauche, faces antérieure et interne.
12. Cicatrice rectiligne de 3 centimètres sur 3 millimètres, oblique interne, sur la 2e jointure du médius gauche face antérieure.
13. Cicatrice sinueuse de 3 centimètres, horizontale, sur le haut de la 1re phalange de l'index gauche, face antérieure.
14. Cicatrice courbe à cavité externe de 2 centimètres, verticale, sur la 2e jointure de l'index gauche, faces antérieure et externe.

Exemples de relevé des marques particulières.

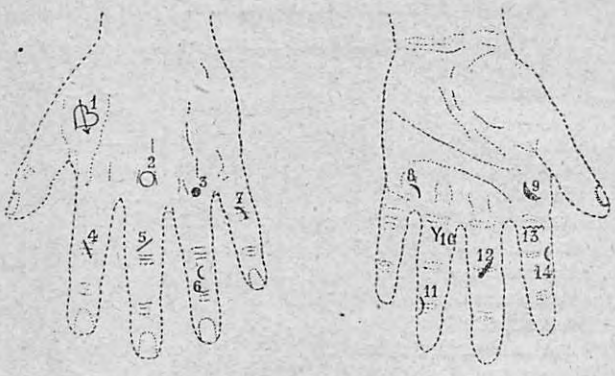

1. tat cœur trv de 5/4 vr P-1 ƒ ϕ
2. cic circ de 3 à 4 ≤ M ƒ ϕ
3. cic rd de 1,5 à 2 ≤ A ƒ ϕ
4. cic r de 3 bi 2j 1 ƒ ϕ
5. cic r de 3 bℰ bas 1 ƒ M ƒ ϕ
6. cic ⌒i de 2 vr ml 2 ƒ Λ ƒ ϕ
7. cic ⊂ de 2,5 bi 2j 0 ƒ ϕ i
8. cic ⊂ de 3 bℰ à 2 ≤ 0-A ƒ ∝
9. cic en croissant à cv ≤ de 4/1 bℰ à 2 ≤ 1 ƒ ∝
10. cic en Y de 2 vr haut 1 ƒ Λ ƒ ∝
11. cic ⌒i de 2,5 vr 3j Λ ƒ ∝ i
12. cic r de 3/0,3 bi 2j M ƒ ∝
13. cic s de 3 h haut 1 ƒ 1 ƒ ∝
14. cic ⌒ de 2 vr 2j 1 ƒ ∝ ℰ

ÉNUMÉRATION DES POINTS DE REPÈRE DES DIFFÉRENTES PARTIES DU CORPS AVEC LE NUMÉRO CORRESPONDANT DES FICHES SIGNALÉTIQUES.

Bras et main gauches.
Bras et main droits.

Biceps	—
Cubital (coude)	cb
Bras	—
Poignet	pg
Base du pouce	bs P
Pouce	P
Index	I
Médius	M
Annulaire	A
Auriculaire	O
Jointure (articulation)	j
Phalange	f
Entre pouce et index	P-I
Ongle	—

Face et devant du cou.

Cheveux	chvx
Visage	vsg
Front	fr
Bosse frontale	bs fr
Œil	—
Sourcils	src
Paupières	pp
Tempe	—
Joue	—
Pommette	pmt
Oreille	orl
Tragus	trg
Lobe	lob
Nez	—
Racine (du nez)	rc
Dos (du nez)	—
Narine	nr
Bouche	bc
Lèvres	—
Menton	—
Pointe (menton, sourcils)	pt
Maxillaire	mx
Larynx	lrx

CHAPITRE V

INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES FICHES DACTYLOSCOPIQUE ET ALPHABÉTIQUE

PAR

V. BALTHAZARD

Les reproductions ci-jointes des fiches dactyloscopique et

Recto de la fiche dactyloscopique.

alphabétique (recto et verso) montrent quelles sont les indications qui doivent être fournies par les inspecteurs et gar-

diens de prison, chargés de leur établissement. C'est dans cet état qu'elles doivent être adressées au Service de l'Identité judiciaire de la Préfecture de Police de Paris.

Nous insistons encore sur la nécessité d'une prise correcte des empreintes digitales roulées et simultanées ; il n'est pas de classification dactyloscopique possible si les empreintes sont empâtées, surchargées d'encre, illisibles. Toute fiche signalétique inutilisable sera redemandée au service expéditeur.

Fiche dactyloscopique. — Au *recto*, remplir les cases réservées en haut et au milieu aux mensurations de la lon-

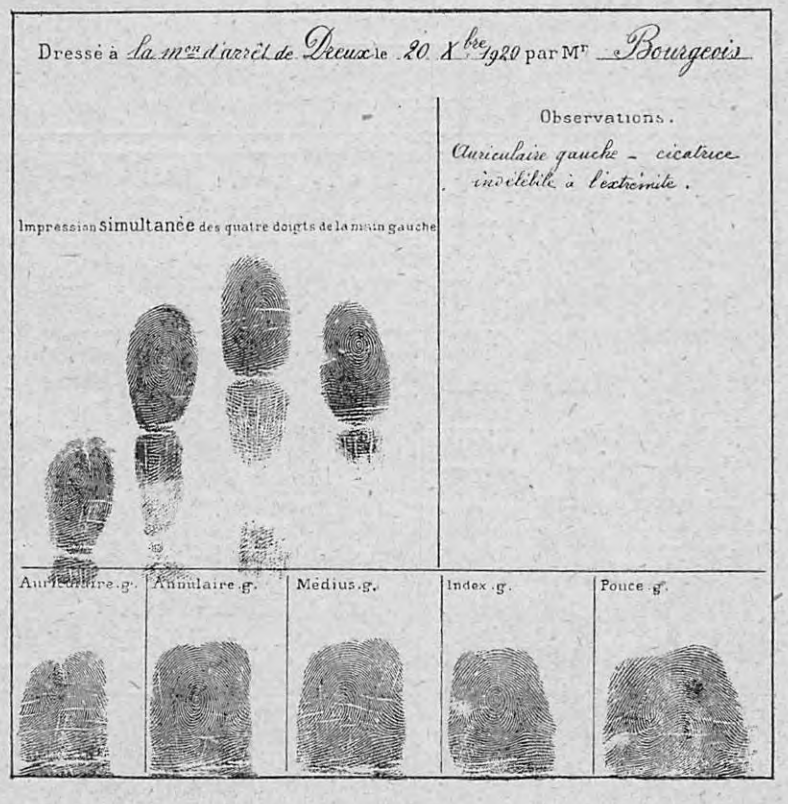

Verso de la fiche dactyloscopique.

gueur et de la largeur de tête, du médius gauche et de la coudée gauche. Inscrire très lisiblement les noms, prénoms, date et lieu de naissance.

Au *verso*, indiquer dans tous les cas le service ou la maison d'arrêt qui adresse la fiche, ainsi que le nom de l'inspecteur qui l'a établie. Dans la colonne « Observations » mentionner

seulement les particularités relatives aux empreintes digitales : cicatrice permanente, usure et irrégularités temporaires des crêtes papillaires, etc.

Fiche alphabétique. — Au *recto*, écrire en haut le nom très lisiblement, en gros caractères ; indiquer à droite la date et

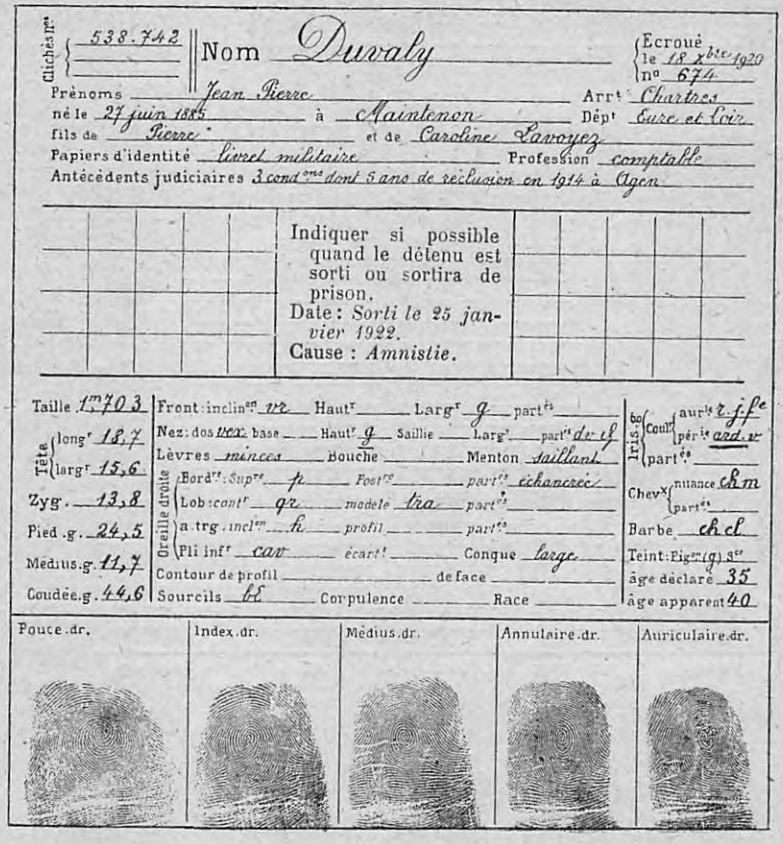
Clichés n° 538.742
Nom Duraly
Écroué le 18 xbre 1920 n° 674
Prénoms Jean Pierre
Arrt Chartres
né le 27 juin 1885 à Maintenon
Dépt Eure et Loir
fils de Pierre et de Caroline Lavoyez
Papiers d'identité Livret militaire
Profession comptable
Antécédents judiciaires 3 condns dont 5 ans de réclusion en 1914 à Agen
Indiquer si possible quand le détenu est sorti ou sortira de prison.
Date : Sorti le 25 janvier 1922.
Cause : Amnistie.
Taille 1m703
Tête long 18,7 larg 15,6
Zyg. 13,8
Pied g. 24,5
Médius g. 11,7
Coudée g. 44,6
Front inclin vr Hautr Largr g partes
Nez dos trct base Hautr g Saillie Largr partes dr cl
Lèvres minces Bouche Menton saillant
Oreille droite Bordt Supre p Postre partes échancrée
Lob cont gr modele tra partes
a.trg incln fi profil partes
Pli inft cav écartt Conque large
Contour de profil de face
Sourcils bt Corpulence Race
Iris Coult aurles r jfle périe ard r partes
Chevx nuance ch m partes
Barbe ch cl
Teint Pigmn (g) ste
âge déclaré 35
âge apparent 40
Pouce dr. Index dr. Médius dr. Annulaire dr. Auriculaire dr.

Recto de la fiche alphabétique.

le numéro d'écrou, si la fiche est dressée dans une maison d'arrêt ou dans une maison centrale. Reproduire les prénoms, la date et le lieu de naissance (arrondissement, département, les noms des père et mère. Il convient également de signaler sur quelles pièces d'identité ont été vérifiés les renseignements fournis par le détenu. Noter enfin la profession et, très sommairement, les antécédents judiciaires.

Dans la partie centrale, on indiquera la date à laquelle l'individu est sorti de prison, la cause (fin de peine, libéra-

tion conditionnelle, amnistie, etc.) ou la date à laquelle il doit sortir de prison en fin de peine. Ces renseignements sont de la plus haute importance pour les surveillances de police.

Inscrire au-dessous et à gauche les sept mensurations anthropométriques, décrites dans ces instructions ; à droite en

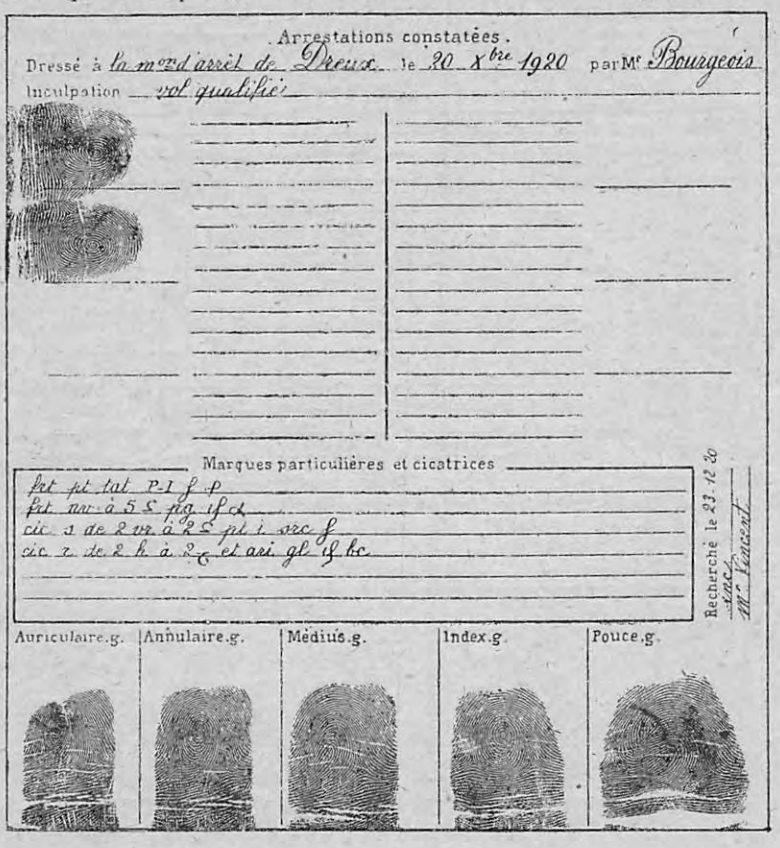

Verso de la fiche alphabétique.

termes abrégés résumer le portrait parlé, suivant les principes exposés au chapitre III.

Au *verso*, indiquer le lieu et la date de l'établissement de la fiche, l'employé qui a effectué l'opération. Au-dessous le motif de la dernière inculpation. Si le service qui adresse la fiche possède une installation photographique, face et profil, l'épreuve obtenue sera collée dans la partie centrale de la fiche, au-dessus des marques particulières.

Ainsi qu'il est indiqué au Chapitre IV (page 67), il n'est fait mention que de trois ou quatre marques particulières, remarquables par leur étendue (vastes tatouages ou blessures importantes sur la poitrine, le dos, l'abdomen, les membres), mais surtout celles qui, particulièrement nettes, siègent sur la face, la tête, les mains ou les avant-bras.

Bordure 50
Lobe 52
Contour 52
Modelé 52
Particularités 52
Antitragus 54
Inclinaisons 54
Profil 54
Particularités 55
Pli inférieur 55
Ecartement 56
Conque 56
Face 56
Contour de profil 56
Profil fronto-nasal 56
Profil naso-buccal 57
Profil occipital 58
Contour de face 58
Sourcils 60
Corpulence 61
Couleur de l'iris gauche 61
Particularités 63
Cheveux 64
Barbe 64
Race 64
Teint 64
Age déclaré et âge apparent 65

CHAPITRE IV. — **Marques particulières** par M. PAYEN 66
Tableau des termes signalétiques usités pour la description des marques particulières 67
Tableau des termes signalétiques usités pour la description des marques particulières 69

CHAPITRE V. — **Instructions pour l'établissement des fiches dactyloscopique et alphabétique** par V. BALTHAZARD 75
Fiche dactyloscopique 76
Fiche alphabétique 77

ANNALES

DE

MÉDECINE LÉGALE

DE CRIMINOLOGIE
ET DE POLICE SCIENTIFIQUE

Organe officiel des Congrès de médecine légale de langue française.

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE MM.

V. BALTHAZARD
Professeur de Médecine Légale à la Faculté de Médecine de Paris, Membre de l'Académie de Médecine, Conseiller technique du Service de l'Identité judiciaire.

ET

Étienne-MARTIN
Professeur de Médecine Légale à la Faculté de Médecine de Lyon, Secrétaire général des Congrès de Médecine Légale de langue française.

PIÉDELIÈVRE
Secrétaire de la Rédaction.

Deuxième année 1922

PARIS
LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
19, RUE HAUTEFEUILLE, 19

ABONNEMENT : France, 28 fr.: Étranger, 34 fr.

Librairie J.-B. Baillière et Fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

PRÉCIS DE MÉDECINE LÉGALE

Par le Dr BALTHAZARD
Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

3e *éd.* 1921, 1 v. in-8 de 612 p., avec 136 fig. noires et col. et pl. hr. 32 fr.; cart. 38 fr.

Précis de Médecine légale

Par le Dr VIBERT
Médecin expert près les Tribunaux de la Seine.

8e *édition.* 1920, 1 vol. in-8 de 850 pages, avec 120 fig. et 4 pl..... 30 fr.

Cours de Médecine légale

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
Par le Professeur P. BROUARDEL

1895-1909. 12 vol. in-8..... 130 fr.

La Mort et la Mort subite. 1895, 1 vol. in-8 de 500 pages..... 10 fr.
Les Asphyxies par les Gaz, les Vapeurs et les Anesthésiques. 1896, 1 vol. in-8. 10 fr.
La Pendaison, la Strangulation, et la Submersion. 1896, 1 vol. in-8..... 14 fr.
L'Infanticide. 1897, 1 vol. in-8 de 402 pages, avec figures et planches..... 10 fr.
Les Explosifs et les Explosions. 1897, 1 vol. in-8 de 272 p., avec 39 fig..... 7 fr.
La Responsabilité médicale. 1898, 1 vol in-8 de 456 pages..... 10 fr.
L'Exercice de la Médecine. 1899, 1 vol. in-8 de 564 pages..... 14 fr.
Le Mariage. 1900, 1 vol. in-8 de 452 pages..... 10 fr.
Les Empoisonnements. 1902, 1 vol. in-8 de 538 pages, avec figures..... 10 fr.
Les Intoxications. Arsenic, Cuivre, Mercure, Plomb. etc., 1904, 1 vol. in-8.. 14 fr.
Les Blessures et les Accidents du travail. 1906, 1 vol. in-8 de 694 pages.... 17 fr.
Les Attentats aux mœurs. 1909, 1 vol. in-8 de 300 pages..... 6 fr.

Aide-mémoire de Médecine légale, par le professeur P. LEFERT, 6e *édition.* 1920, 1 vol. in-18 de 282 pages, broché 5 fr.; cartonné..... 7 fr. 50
Les Accidents du Travail, par le Dr VIBERT. 1906, 1 vol. in-8 de 716 p... 12 fr.
Traité médico-légal des Accidents du Travail, par les Drs OLLIVE, LE MEIGNEN et AUBINEAU. 1914, 1 vol. in-8 de 628 pages..... 14 fr.
Bras de travail et mains de travail pour amputés, par BOUREAU. in-8... 2 fr.
Rééducation fonctionnelle des blessés, par J. CAMUS. 1 vol. in-8..... 6 fr.
Les Écoles professionnelles de blessés à Lyon, par CARLE. 2e édition, 1 vol. in-8 de 132 pages, avec figures..... 3 fr.
La mesure des Impotences par la méthode ergographique, par VALLÉE. Gr. in-8, 136 pages, avec figures..... 4 fr.

PRÉCIS DE TOXICOLOGIE

CLINIQUE ET MÉDICO-LÉGALE
Par le Dr VIBERT

3e *édition.* 1915, 1 vol. in-8 de 860 pages, avec 1 planche et 78 figures..... 14 fr.

Guide pratique du Médecin Expert. Le diagnostic des taches en médecine légale, par les Drs F. DERVIEUX et J. LECLERCQ, médecins experts près les Tribunaux. 1912, 1 vol. in-8 de 320 pages avec 27 figures..... 12 fr.

Les Expertises des plaies par armes à feu, par le Dr CHAVIGNY, professeur à la faculté de Strasbourg, et les Drs DERVIEUX et PAUL et M. BERTHEISEN. 1917, 1 vol. in-8 de 343 pages avec 133 figures..... 14 fr.

Diagnostic des maladies simulées, par le Dr CHAVIGNY, professeur à la Faculté de Strasbourg, 1921, 3e *édition.* 1 vol. in-8..... 16 fr.

Ajouter 10 p. 100 pour frais de port et d'emballage.